

Abonnements par la poste :

Edition quotidienne	
CANADA.....	\$6.00
Etats-Unis et Empire Britannique ..	\$8.00
UNION POSTALE	\$10.00
Edition hebdomadaire	
CANADA.....	\$2.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE.....	\$3.00

Directeur: HENRI BOURASSA

Encore la charte

Voilà qu'il est de nouveau question de modifier la charte! L'étonnant, c'est que la proposition ne soit pas venue plus tôt. Un certain nombre de réformateurs à Montréal ont, de tout temps, cru à l'efficacité de la thérapeutique qui consiste à changer son *bobô* de place. Jamais on n'a tenté d'extirper le mal, de le prendre à sa racine.

Comme la *Gazette*, écho fidèle de la grosse finance, qui a fait pendant de nombreuses années la pluie et le beau temps à l'hôtel de ville, s'intéresse à la réforme, il n'est pas sans à-propos de revoir ce qui peut être cause du malaise présent.

Montréal souffre d'une maladie invariable dans sa cause: la tutelle de Québec. Si le système actuel ne donne pas entièrement satisfaction, nul ne songe à s'en étonner. Québec nous avait laissé le choix entre deux maux. La *Gazette*, qui n'avait pas d'antipathie pour la fameuse cédule A, confessait, hier, qu'elle comportait un système de représentation proportionnelle incompris de tout le monde. Les défauts de la cédule B étaient perçus; mais tout le monde les comprenait. Or l'humaine prudence veut qu'on s'engage de préférence sur une route difficile dont on connaît les dangers que sur une route inconnue, si facile qu'on la prétend.

Que la cédule B ne nous ait pas conduit à l'Eldorado, personne ne s'en étonnera. C'est le contraire qui eût été cause de la surprise. On apercevait nettement les carences, à tel point que tout le monde admettait que si le gouvernement et le parlement de Québec nous eussent donné le choix entre quatre régimes au lieu de deux — celui de la *Chambre de commerce*, par exemple, ou même celui du retour pur et simple aux anciennes commissions — ces deux derniers projets eussent eu plus de chances d'être soutenus aux polls que la cédule B, fille de MM. Perron, Monnet et Martin. La législature nous faisait en somme cette proposition: "Voulez-vous être purgé à l'huile de ricin ou au séné?" Il fallait une purge à tout prix. Les contribuables montréalais auraient bien voulu pouvoir répondre: "Mais nous ne voulons ni de l'un ni de l'autre de vos remèdes, qui sont exécrables. Donnez-nous autre chose." Le referendum ne souffrait pas de choix — ricin ou séné!

Ce qui aggrave encore le malaise actuel, c'est qu'en dépit de toutes ses protestations, la législature de Québec n'a pas veillé à ce que le remède soit administré au complet, ou, pour quitter le langage métaphorique, c'est que le parlement tolère que le comité exécutif et le conseil privent la cédule B de trois de ses organes essentiels.

La charte pourvoyait à la création d'une commission du service municipal. C'était comme l'huile de la machine, la disparition du patronage, la sauvegarde des droits des employés, le rétablissement de la promotion, l'abolition de tous les malaises qui avaient entraîné la formation d'unions internationales. La commission du service municipal n'est pas encore formée. M. Brodeur, énergique, stratège de la temporisation, a trouvé un truc pour l'éviter. La commission doit compter entre autres membres le trésorier de la ville. Au moment où l'exécutif est entré en fonctions, la ville était sans trésorier; elle attend encore, comme socur Anne, et ne voit rien venir. Les employés, pendant ce temps, se plaignent de ce qu'on les maltraite. M. Brodeur leur a fait voter une augmentation globale dont il ne fait pas le partage. Ce n'est pas quand ils seront morts de faim ou que l'huissier aura rafié leurs meubles qu'elle leur sera plus bienfaisante. Mais M. Brodeur tempore. C'est un parfait Normand: rien ne lui coûte autant que de dire oui, si ce n'est de dire non.

La commission d'embellissement devait être pour ainsi dire comme l'inspiratrice du conseil, son guide désintéressé, capable de prendre une vue d'ensemble, d'embrasser d'un seul coup d'oeil la mosaïque des quartiers, de préconiser telle ou telle réforme que les échevins, bornés par les étroites limites de leur petit arrondissement électoral, ne verraient pas. La commission d'embellissement porte un nom qui effraie nos administrateurs municipaux. Ils voient là-dedans une vaste entreprise, une sorte de réunion de plusieurs barons Haussmann qui vont décréter des percements ici, des élargissements là, qui ne s'accorderont peut-être pas avec le boulevard de la rue Sherbrooke ou quelque autre *scheme*, s'ils s'accordent avec l'économie et le bon sens; et la commission d'embellissement, qui serait née depuis douze mois, si elle se fût appelée "d'enlaidissement", reste encore dans l'œuf. Québec, sous prétexte de respecter l'autonomie de Montréal — douce ironie! — n'a rien fait pour forcer la main du conseil.

Et la commission technique, qu'en a-t-on fait? Elle dort aussi, à raison de quelque scabreux artifice de technique, déguisé par un avocat, dans le linceul de la cédule B. Vous n'y songez pas! La commission technique devait réunir les chefs de service. Il se pourrait qu'elle soit présidée par l'intérêt public, tandis que toutes les commissions échevinales sont présidées par l'intérêt politique, par cet éminent personnage, le Patronage. Il se pourrait, par exemple, que, devant ce comité technique, le directeur du bureau d'hygiène conférât avec le directeur des services et le directeur des travaux publics sur les moyens à prendre pour faire disparaître les odeurs pestilentielles de celui qui le conseil vient d'ouvrir, rue Poupard, pour marquer son avènement. Voyez-vous la tête que feraient les échevins? Il faut donc empêcher les techniciens de se réunir, de travailler en collaboration, pour qu'ils ne disent point de choses désagréables, pour qu'ils ne tentent pas de se concerter pour émettre l'opinion publique.

N'avons-nous pas là l'explication de tout le malaise? On nous a donné le choix entre deux projets détestables. Nous avons choisi celui qui nous paraissait le moins, mais qui est tout de même dur à digérer; il est de digestion d'autant plus difficile qu'on le prive de tous les éléments qui eussent enveloppé de sucre ou de pepsine cette amère pilule.

Louis DUPIRE.

Etats-Unis par milliers. Et l'on s'étonnera, dans dix ans, que le coulage ait continué.

Aux postes

Depuis la démission du sous-ministre, M. Coulter, il y a déjà quelques mois, cet emploi reste vacant. Il s'est fait toutes sortes de tentatives pour faire aboutir certaines candidatures. Entre temps, M. Murphy, ministre des postes, a installé à la place de M. Coulter un homme de son choix, un autre M. Murphy, et a écarté les candidats canadiens-français qu'on lui a proposés, sous prétexte de leur inaptitude à exercer cette charge convenablement. Un groupe de députés canadiens-français ont insisté en vain pour obtenir jusqu'ici que le poste aille à un fonctionnaire de langue française. M. Rinfret a même eu avec M. Murphy, à ce sujet, une correspondance piquante. L'affaire reste en suspens. En fait, il y a aux postes des Canadiens français tout à fait aptes à devenir sous-ministres, et qui ont de longues et bonnes années de service. Et s'il voulait se rendre aux obligations de nos députés, M. Murphy pourrait trouver à Montréal même, dans le service des postes, tout à fait l'homme qu'il faut pour la place. On sait que M. Murphy est tenace, il ne serait pas mauvais qu'on apprit un de ces matins que nos députés et nos ministres le sont autant que lui et qu'ils ont réussi enfin à faire passer un candidat de leur choix. Peu importe qui ce sera, du moment qu'il s'agira d'un Canadien français bien qualifié pour l'emploi. Il y en a. Que ne donne-t-on à l'un d'entre eux la promotion qui revient de droit à un des nôtres?

Compétences

Les journaux ont publié ces jours-ci de longues listes de promotions de fonctionnaires supérieurs, dans les bureaux des chemins de fer de l'Etat. Deux portent des noms bien français, MM. Melanson et Marion. Le premier est d'origine acadienne, le second, Canadien français. L'un et l'autre ont fait une belle carrière dans l'administration ferroviaire et, à force de travail, ils ont réussi à passer aux premiers rangs. En certains milieux on ne manque aucune occasion de laisser entendre que les Canadiens français n'ont pas de compétence dans les questions de transport. Les faits donnent un démenti à cette théorie. Des gens

comme MM. Melanson, Marion, Desjardins et Morazain, pour ne nommer que ceux-là entre vingt autres, dans les bureaux des chemins de fer de l'Etat, des gens comme M. Hébert au *Pacifique Canadien*, comme dix autres, dans d'autres services ferroviaires, démontrent que si certains grands bureaux ne comptent pas un plus grand nombre de Canadiens français en vedette dans les transports, c'est qu'on préfère y garder les emplois supérieurs pour des fonctionnaires de langue anglaise. Ceux de nos nôtres qui y sont arrivés, à force de travail et de persistance, s'y sont imposés. Notre race n'est donc pas inapte à la production de compétences, pas plus là qu'ailleurs. Les noms que nous énumérons, choisis rien que dans deux administrations ferroviaires, et entre plusieurs autres, en sont la preuve manifeste.

G. P.

M. Edouard Gohier

M. Gohier était, pour le Devoir, un ami de la première heure. En dépit de légères divergences d'opinion sur des questions secondaires, il a continué à porter à notre œuvre un intérêt sympathique. C'était un bon type de Canadien, à l'esprit alerte, au cœur large et généreux: ce que les Anglais appellent un big-minded, big-hearted man. "Je n'aime rien de petit", nous disait-il un jour, avec sa verve mi-joyeuse, mi-bourru; "ni les petits hommes, ni les petites choses!" Ce mot peint tout l'homme. Nombreux sont ceux qui pourraient, comme nous, témoigner de sa générosité, de ses élans de cœur, de ses enthousiasmes pour maintes œuvres qui sortaient du cadre ordinaire de ses préoccupations.

Tout en offrant à sa famille la sincère expression de nos regrets, nous demandons à tous nos amis un souvenir et une prière fervente pour le repos de l'âme de cet excellent chrétien, qui fut aussi un patriote.

La session d'Ottawa

Il nous faudrait 400,000 immigrants par année

C'est ce que prétend le ministre de l'immigration. — Exposé de la politique du ministère sur ce point. — On va dépenser pour cela \$700,000 d'ici un an. — M. Marler trouve que ce n'est pas assez. — M. Cahill dit que c'est une folie.

(Par LEO-PAUL DESROSIERS)

Ottawa, 13. — M. Stewart, député d'Argenteuil et ministre de l'immigration et de la colonisation, nous a donné aujourd'hui un pot pourri sur l'immigration. Pendant un discours de trois heures, il a étudié les problèmes dans toutes ses vastes et nombreuses ramifications, et a défini la politique du gouvernement. C'est son mot et il y revient souvent. Nous ne pouvons interdire absolument l'entrée du Canada, dit-il, parce que nous avons une immense dette de guerre et des déficits de chemins de fer qu'il faut répartir sur plus de contribuables. Mais il faut procéder avec prudence et n'amener que des gens que nous pouvons assimiler.

De quelles classes d'immigrants avons-nous besoin? Nous n'avons pas besoin d'ouvriers. Dans les villes il y a eu et il y a encore du chômage. Notre prolétariat part pour les Etats-Unis. Dans les campagnes, malheureusement, il n'y a pas de prospérité, et à première vue, l'avenir n'est pas plus beau que dans les villes. Les produits de la terre se vendent bon marché maintenant, pendant que les produits manufacturés n'ont pas baissé. Les cultivateurs ont mis d'immenses étendues de terre en culture durant la guerre et ils ne trouvent plus autant de marchés qu'autrefois. Cependant nous sommes au plus profond de la crise et les choses ne peuvent que s'améliorer. Il y aura équivalence bientôt entre les prix des produits agricoles et ceux des produits manufacturés. Les choses vont mieux et les colons peuvent compter sur des années de prospérité.

On prendra donc les immigrants? En Angleterre, autant que possible. Cependant il faut se défier, dit M. Stewart, car le Royaume-Uni veut nous envoyer ses déchets humains; dans les pays scandinaves ensuite et en Hollande, en Belgique, en France, en Finlande, en Hongrie, en Pologne, et même en Allemagne, un peu plus tard, lorsqu'on aura donné aux Allemands la permission d'entrer. La plupart de ces pays souffrent plus ou moins de surpopulation. Cependant, après des enquêtes faites par notre gouvernement, on en est venu à la conclusion que des nationaux de ces pays qui voudraient s'en venir ici ne sont pas capables d'acheter des terres parce qu'ils n'ont pas d'argent disponible ou l'on

draient que nous recevions tous ceux qui veulent entrer en notre pays, que nous prêtions de l'argent aux colons comme aux soldats, et que nous les aidions à s'établir. D'autres soutiennent que le gouvernement devrait se borner à rétablir dans la prospérité les Canadiens déjà enracinés ici. Le gouvernement a adopté une politique moyenne. C'est son mot et il y revient souvent. Nous ne pouvons interdire absolument l'entrée du Canada, dit-il, parce que nous avons une immense dette de guerre et des déficits de chemins de fer qu'il faut répartir sur plus de contribuables. Mais il faut procéder avec prudence et n'amener que des gens que nous pouvons assimiler.

M. Stewart attaque alors le sujet de l'immigration canadienne aux Etats-Unis. Nous n'avons pas de statistiques sur ce point, et nos voisins nous les fournissent. En 1918, 71,000 Canadiens ont pris la route des Etats-Unis, en 1918-19, 97,000 âmes, en 1919-20, plus de 143,000, en 1920-21, 72,000, en 1921-22, 46,000. Mais ces statistiques peuvent nous tromper; car lorsque les Canadiens ne reviennent pas au Canada après six mois de séjour dans la république voisine, la loi les inscrit comme des résidents aux Etats-Unis. Souvent ils reviennent, en fait, après ces six mois. De plus le gouvernement voisin semble encourager notre immigration; car il n'a mis aucune limite au nombre de Canadiens qu'il pourrait recevoir tandis qu'il a établi cette limite pour tous les autres pays. Enfin M. Stewart croit que le mouvement d'immigration aux Etats-Unis a atteint son apogée et qu'il ne pourra que diminuer d'intensité. Ce serait au tour de la réaction. La théorie est belle si elle manque un peu de sagesse.

Enfin, M. Stewart fait des éloges de la *Canada Colonization Association*. Elle a déjà 60 agents aux Etats-Unis, et peut mettre à la disposition des colons 900,000 acres de terres. Elle recevra 10 pour cent du prix de vente. D'après les arrangements conclus avec le gouvernement, elle doit établir, au minimum, 200 chefs de famille sur les terres, cette année, moyennant quoi elle recevra \$10,000 par mois du gouvernement. Le paiement est mensuel, car le ministre veut surveiller les actes de la compagnie et arrêter le boni le jour où il s'apercevra que les choses vont mal. C'est une bonne chose que cette compagnie existe, dit-il; car si le colon avait affaire aux propriétaires de ces terrains, il ne pourrait obtenir de bonnes conditions de vente, devrait payer en moines de 32 paiements annuels, c. à d. 8 pour cent

Quatre autres Irlandais fusillés ce matin

placé dans des entreprises. Ils viennent ici, ils voudront avoir de l'emploi d'abord; c'est pas de cette classe que nous avons besoin. Cette condition semble prévôler dans toute l'Europe: cependant 25 à 30 pour cent de ceux que le gouvernement attend seront capables de s'établir. Nous les assisterons autant que possible. Un représentant de la Suède a visité le Canada et il amènera bientôt 1,500 de ses nationaux pour faire un essai. Des Ecossais nous aussi désirons de passer au Canada. On en attend un grand nombre. Par contre les Belges paraissent apathiques.

M. Stewart passe ensuite à la coopération entre les provinces. Ontario et la Colombie anglaise poursuivent leur politique d'immigration, seules, elles ont leurs représentants à l'étranger. Dans le Québec, le gouvernement provincial collaborera avec le fédéral pour le passage au Canada. Les deux tenteront de ramener les Canadiens sur les terres.

Chose rare, après avoir été cultivateurs au Canada, ils ont presque tous accepté de travailler dans les filatures de la Nouvelle-Angleterre. On voudrait, aujourd'hui, les établir au Québec. Il offre des terres gratuites. Il est vrai que ces terrains sont boisés et plus difficiles à mettre en état de culture. Cependant le gouvernement du Québec y fait exécuter des travaux préliminaires et ériger des constructions afin que le colon ait une bonne chance de succès. Le colon pourra aussi faire un peu d'argent, dès le début, en travaillant pour l'industrie de la pulpe. L'offre est de cent acres de terre. Enfin, dans le nord du Québec, il y a des entreprises qui demandent un grand nombre d'ouvriers et peut-être faudra-t-il aller les chercher en Angleterre, en dehors du Canada, en tout cas? On nous prédit ainsi indirectement une invasion anglaise dans la région du St-Laurent.

Qu'en dit M. Stewart? A une question qu'on lui pose, M. Stewart répond que M. Arthur Lemont, ancien rédacteur au *Canada*, puis au *Soleil*, est en tête du bureau de rapatriement. On lui dit que c'est un homme compétent. M. Lemont n'a pas passé cependant les examens du service civil; la Commission pourra le remplacer, plus tard, s'il n'est pas de taille à remplir le poste.

Enfin, les Provinces Maritimes ont des agents, en Angleterre, qui connaissent parfaitement les conditions de leurs provinces. Elles en ont aussi à Boston, L'Ouest, lui, ne coopère pas, parce qu'on ne lui a pas donné ses ressources naturelles. Les provinces disent que c'est au fédéral d'agir. En attendant, il faut coloniser les terres vacantes de l'Ouest et donner aux colons toute l'aide convenable. C'est la seule politique possible.

M. Stewart donne des conseils aux futurs colons. Ils ne doivent pas acheter un lopin de terre trop considérable, car ils ne pourront le mettre en culture tout de suite et devront tout payer quand même. Il faut commencer lentement. Ils devront obtenir des conditions de leur part, et leur permettre de réussir avant de payer. S'ils paient trop d'intérêt, ils feront faillite. Les ventes à trente-deux paiements reportés sur 32 ans sont les bonnes. Ils doivent avoir un capital de \$1,500 à \$2,000 et se placer, autant que possible, près des voies ferrées. Le gouvernement, en retour, leur accordera les services de trois surintendants qui leur donneront des conseils sur la location, les méthodes de culture et autres points. Ces surintendants ont aidé aux soldats qui venaient s'établir sur les terres, connaissent bien la région et sont compétents.

M. Stewart attaque alors le sujet de l'immigration canadienne aux Etats-Unis. Nous n'avons pas de statistiques sur ce point, et nos voisins nous les fournissent. En 1918, 71,000 Canadiens ont pris la route des Etats-Unis, en 1918-19, 97,000 âmes, en 1919-20, plus de 143,000, en 1920-21, 72,000, en 1921-22, 46,000. Mais ces statistiques peuvent nous tromper; car lorsque les Canadiens ne reviennent pas au Canada après six mois de séjour dans la république voisine, la loi les inscrit comme des résidents aux Etats-Unis. Souvent ils reviennent, en fait, après ces six mois. De plus le gouvernement voisin semble encourager notre immigration; car il n'a mis aucune limite au nombre de Canadiens qu'il pourrait recevoir tandis qu'il a établi cette limite pour tous les autres pays. Enfin M. Stewart croit que le mouvement d'immigration aux Etats-Unis a atteint son apogée et qu'il ne pourra que diminuer d'intensité. Ce serait au tour de la réaction. La théorie est belle si elle manque un peu de sagesse.

Enfin, M. Stewart fait des éloges de la *Canada Colonization Association*. Elle a déjà 60 agents aux Etats-Unis, et peut mettre à la disposition des colons 900,000 acres de terres. Elle recevra 10 pour cent du prix de vente. D'après les arrangements conclus avec le gouvernement, elle doit établir, au minimum, 200 chefs de famille sur les terres, cette année, moyennant quoi elle recevra \$10,000 par mois du gouvernement. Le paiement est mensuel, car le ministre veut surveiller les actes de la compagnie et arrêter le boni le jour où il s'apercevra que les choses vont mal. C'est une bonne chose que cette compagnie existe, dit-il; car si le colon avait affaire aux propriétaires de ces terrains, il ne pourrait obtenir de bonnes conditions de vente, devrait payer en moines de 32 paiements annuels, c. à d. 8 pour cent

Irlandais fusillés ce matin

L'exécution a eu lieu au château de Doumbroe, dans le Donegal. — Les journaux anglais glo-sent beaucoup sur les récentes arrestations de républicains.

Les travailleurs anglais feront une enquête dans la Ruhr.

(Dernière heure)

LONDRES, 14 (S. P. A.). — Une dépêche de Dublin à l'agence *Central News* reçue, cet après-midi, mande que quatre hommes ont été exécutés, ce matin, au château de Drumboe, à Stranorlar, comté de Donegal.

UN COMLOT REPUBLICAIN

LONDRES, 14 (S. P. A.). — Le *Daily Sketch* publie, aujourd'hui, les détails d'un complot tramé par une organisation républicaine irlandaise pour mettre à mort des ministres du cabinet britannique et commettre d'autres attentats.

Le Journal voit une liaison entre le prétendu projet et les agissements des Irlandais arrêtés dernièrement en Grande-Bretagne. Il dit que le premier ministre Bonar Law, David-Lloyd George et sir Hamar Greenwood étaient au nombre des personnes que l'on voulait assassiner.

Un grand nombre de femmes membres de l'organisation irlandaise, ajoute le *Sketch*, obtinrent de l'emploi dans les ménages des victimes désignées et purent ainsi fournir des renseignements à un conspirateur extérieur sur les allées et venues des personnages visés. Selon le même journal, les conspirateurs cherchaient aussi à soulever des troubles parmi la plèbe des grandes villes.

POLITIQUE PRETENDUE DANGEREUSE

LONDRES, 14 (S. P. A.). — Les journaux de toutes les nuances d'opinion expriment leur inquiétude au sujet des arrestations opérées, dimanche dernier, contre les républicains irlandais et les dangers que cette manière de procéder fait courir aux autres citoyens.

Ils prétendent qu'en vertu de l'acte de la restauration de l'ordre en Irlande, quiconque peut être déporté légalement en Irlande sans privilège de présenter une défense et être interné en ce pays indéfiniment selon le bon plaisir du gouvernement irlandais.

LA QUESTION DE L'HABEAS CORPUS

Le *Daily Mail* affirme qu'une "autorité ministérielle responsable" interviewée par un de ses chroniqueurs a admis ce point. Ce personnage aurait dit que l'acte de l'*habeas corpus* ne s'applique pas à ces cas, mais que cette procédure n'a été adoptée qu'en raison du chaos existant en Irlande et en face des preuves d'une révolte imminente en Grande-Bretagne.

Il semble probable qu'on soulèvera la question de l'*habeas corpus* d'une façon pratique avant longtemps et qu'on attirera l'attention du parlement sur toute cette affaire.

Dans l'intervalle, on affirme que les personnes déportées au commencement de cette semaine jouissent à la prison de Mount-Joy des mêmes privilèges que ceux accordés aux prisonniers arrêtés en Irlande et qu'elles seraient sous peu transférées à un camp de détention.

MISSION ANGLAISE DANS LA RUHR

LONDRES, 14 (S. P. A.). — Le *Daily Telegraph* annonce, aujourd'hui, que le parti travailliste anglais va envoyer une délégation officielle dans la Ruhr et autres parties de l'Allemagne pour faire un rapport sur la situation. Les quatre travaillistes écossais qui ont récemment visité la Ruhr et publié leurs impressions ne l'ont fait que de leur propre initiative. Les chefs ouvriers ont fait savoir clairement par la suite que les quatre voyageurs n'avaient parlé qu'en leur propre nom.

La Chambre des communes, par une majorité de 48, s'est rendue, hier, à la demande du gouvernement de rejeter une motion libérale proposant de rouvrir la discussion sur la politique du cabinet à propos de l'occupation de la Ruhr. Roland McNeill, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a affirmé que le gouvernement gardait l'attitude récemment exposée par le premier ministre. Le vote sur la motion présentée par sir John Simon et appuyée par l'ancien premier ministre Asquith a été de 249 voix contre 201.

(Voir aussi en page 3)

d'intérêt. On le tromperait aussi très souvent. Enfin une compagnie privée doit vendre ses terres, qui appartiennent à des spéculateurs, et le gouvernement ne peut s'en occuper. Ils détiennent ainsi près de 20 millions d'acres à proximité des chemins de fer. Ils sont très lourdement taxés prétend M. Stewart. Enfin M. Evert, gérant de la *Canada Colonization Association*, est un Américain qui a beaucoup d'expérience en ces matières, et M. N.A. Brown est le promoteur. Tout va bien dans la compagnie, prétend le ministre de l'immigration.

M. Stewart dit que le fédéral ne conduira pas plus les immigrants dans une province que dans l'autre. Il sera impartial et aidera à toutes les provinces. Il ne se favorise pas l'établissement de colonies d'étrangers. Nous devons disperser les nouveaux venus dans la population canadienne afin de les assimiler plus facilement. En suivant ce principe le gouvernement exclura beaucoup de gens, parce que les Européens aiment à émigrer en colonie. Il n'y a que peu de terres à louer. Le gouvernement a fait une enquête et n'en a trouvé que 75 dans le Manitoba.

"Il n'est pas désirable d'avoir un immense afflux d'immigrants", mais il faut revenir à la normale, surtout aux chiffres de 1913-14, prétend M. Stewart. Il ajoute même que nous pouvons absorber sans danger de 300,000 à 400,000 immigrants par année. Il favorise l'immigration des enfants pour lesquels il y a une grande demande, et celle des domestiques. On renouvellera au gouvernement, de diverses sources, l'argent qu'il peut dépenser pour les faire venir au Canada. Alors il ne faut pas craindre de la sécheresse.

Cette déclaration de principes de la part du ministre de l'immigration a eu pour conséquence quelques autres discours. M. Forke l'a approuvée à l'exception de l'ar-

(Suite à la deuxième page.)

Bloc-notes

Immigration

On en a parlé abondamment, hier, aux Communes. Le gouvernement, selon un de ses ministres, M. Stewart, va adopter une politique mitoyenne. Il dépensera d'ici un an au moins \$700,000 pour nous amener des nouveaux citoyens. Mais M. Stewart ne dit pas combien l'Etat va affecter là-dessus pour garder ceux qui sont déjà ici et qui ont envie de s'en aller. Il parle bien du rapatriement des gens partis pour les Etats-Unis; mais on sait que, d'habitude, des campagnes de cette sorte ne donnent guère de résultats considérables, si elles aboutissent au repêchage de quelques centaines d'individus. Pour le reste, M. Marler, député ministériel, et qui, parait-il, au nom des grandes institutions financières montréalaises, veut des immigrants à pleins navires, et tant

qu'on pourra nous en amener. On connaît cette thèse: le *Star* l'a déjà soutenue, quand il parlait de la nécessité d'importer des Européens par millions, d'ici une décennie. M. Cahill, de Pontiac, a eu le mot juste, quelques motifs qui lui aient inspiré son discours, quand il a signalé que la première réforme à faire, au pays, c'est de rendre la situation tenable à ceux qui y vivent déjà. "Les gens qui vont venir ici, dit-il, seront surtout des habitants des villes anglaises; ils s'établiront dans les villes canadiennes et fréquenteront les distributions de soupe." Nous avons, dans le passé, dépensé des millions pour des immigrants qui s'en sont allés, en très grand nombre, aux Etats-Unis, déterminant un tel courant de migration que même des nôtres y ont été pris. Nous allons recommencer l'expérience, si coûteuse qu'elle ait été jadis. Cela doit profiter comme nous savons bien à l'immigration des enfants. Et tandis que les immigrants entrèrent chez nous par un port de mer, des gens du pays, mécontents de la situation, passeront la frontière de

EN DEUXIEME PAGE:

L'analyse et le résumé de la conférence sur l'occupation de la Ruhr prononcée hier par M. Bourassa.

ne justifie.
374, rue Sainte-Catherine
c'est clair, net, français.
F. de BELHERBE.

CALENDRIER

DEMAIN JEUDI, 15 MARS 1923
DE LA FÉRIE

Lever du soleil, 6 heures 18.
Coucher du soleil, 6 heures 1.
D. Q. le 9, à 1 heure 37 du soir.

LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

DEMAIN

BEAU ET FROID
MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum, 20.
Même date l'an dernier, 30.
Minimum aujourd'hui, 10.
Même date l'an dernier, 31.

BAROMETRE

8 heures a.m. 35.90. 11 heures a.m. 36.14
1 heure p.m. 36.10.

LA RUSSIE N'EN VEUT PAS

Ce pays ne reconnaîtra aucun accord des Alliés touchant Memel et le lac Niemen.

MOSCOU, 14 (S. P. A.). — Dans une note adressée aux gouvernements de Paris, Londres, Rome et Berlin, le ministre des affaires étrangères Tchitcherine affirme de nouveau que la Russie ne reconnaîtra aucun accord qui pourrait conclure ensemble les Alliés concernant Memel et le fleuve Niemen.

LES RUSSÉS A GENEVE

MOSCOU, 14 (S. P. A.). — Le ministère des affaires étrangères annonce que la Russie consent à prendre part à la conférence internationale qui doit avoir lieu à Genève pour étudier l'opportunité d'appliquer les principes des accords de Washington à tous les pays qui n'ont pas participé à la conférence tenue en décembre 1921 dans la capitale américaine.

DEUX TERRAINS CÉDÉS À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Le contrat de cession par la ville vient d'être signé par S. G. Mgr Georges Gauthier, ex-recteur de l'Université.

S. G. Mgr Georges Gauthier a signé, hier après-midi, le contrat de cession de terrain par la ville à l'Université. Le maire doit le signer à son tour, aujourd'hui même.

Les autorités universitaires entrent donc maintenant en possession de deux terrains que la ville leur a promis, lors de la campagne de souscription, il y a deux ans. Les terrains sont situés au versant nord-est du mont Royal.

Le premier terrain est situé avenue du Mont-Royal, entre les limites d'Outremont, au nord, et le parc Mont-Royal, au sud; il comprend 22.38 arpents, ou 823,543 pieds de superficie.

L'autre terrain est placé à un mille plus loin, sur l'emplacement de la carrière Outremont, avenue Maplewood, entre le chemin Bellingham, au sud, et le cimetière de la Côte-des-Neiges, à l'est; il mesure 37.62 arpents, ou 1,384,434 pieds de superficie.

UNE CONFERENCE A LONDRES

Turcs, Français et Anglais discuteront demain les affaires du Levant.

PARIS, 14 (S. P. A.). — M. Bompard, ancien ambassadeur en Turquie, et le contre-amiral Lacaze partent, aujourd'hui, pour Londres. Ils assisteront, demain soir, à une conférence sur les affaires du Levant.

Le texte officiel de la réponse du gouvernement d'Angora sera apporté à Paris, demain, par Neville Henderson, haut commissaire britannique intermédiaire à Constantinople. M. Henderson se rendra immédiatement à Londres remettre la copie destinée aux Anglais.

FRONTIÈRE RUSSO-POLONAISE

Le conseil des ambassadeurs vient de la tracer. — Vilna ira à la Pologne.

PARIS, 14 (S. P. A.). — Par la décision rendue, aujourd'hui, par le conseil des ambassadeurs, la frontière se trouve définitivement tracée entre la Pologne et la Russie. Le district de Vilna est rattaché à la Pologne. Cette décision met fin à la longue contestation entre la Pologne et la Lithuanie, dispute qui donna lieu à plusieurs incidents dramatiques, entre autres la marche du général polonais Zeligowski sur Vilna, en 1920.

La carrière de Maisonneuve

Les ouvriers des chantiers de tailleurs de pierre sont venus en délégation, à l'hôtel de ville, ce matin, pour réclamer du travail de la ville. Et pour en obtenir plus facilement ils demandent que la ville retranche du cahier des charges l'obligation imposée aux entrepreneurs d'aller chercher de la pierre calcaire à la carrière de Maisonneuve.

Les entrepreneurs devraient, selon eux, prendre la pierre où bon leur semble et cela dans les meilleures conditions possibles. Et ainsi, disent-ils, tout le monde sera servi également.

Délégation de Verdun à Ottawa

Ottawa, 14 (D.N.C.). — Une délégation de 120 personnes conduite par M. Leclerc, maire de Verdun, arrivera à Ottawa, demain matin, pour une interview avec le ministre de la justice et le ministre des travaux publics, M. King. Elle demandera au gouvernement de rembourser le coût de la digue de Verdun construite pendant la guerre, comme on l'a promis il y a quelque temps.

Paroles significatives

Hanovre, 14 (S.P.A.). — Le feld-maréchal von Hindenburg a adressé les paroles suivantes à la société des anciens combattants, hier: "Nous ne voulons pas déclencher la guerre mais en présence des réalités nous ne pouvons méconnaître la vérité des paroles de Schillerko: 'La personne la plus paisible ne peut vivre en paix si un mauvais voisin ne le veut pas et une nation est indigne si elle ne met pas tout en jeu pour son honneur'."

Von Hindenburg a glorifié la résistance des Allemands de la Ruhr et exhorte ses auditeurs à rester loyaux à la patrie, tout particulièrement "en cette heure difficile".

Autour du monde

Paris, 14 (S.P.A.). — La randonnée de deux ans autour du monde que devait entreprendre demain cinq aviateurs français a été remise au 1er avril à cause de difficultés à obtenir des passeports spécialement de la Perse et de l'Inde.

D'après les plans actuels, le départ effectuera à Nice. Les aviateurs prendront la direction de l'Orient. Ils traverseront l'Asie par l'Inde et le Japon, atterriront à Nome, Alaska, descendront le long de la côte du Pacifique jusqu'au Chili, traverseront les Andes et passeront en Argentine. Ils partiront de Pernambuco, Brésil, pour tenter la traversée de l'Atlantique. Ils atterriront à Dakar et de là reviendront à Nice.

Funérailles de Mme Ephrem St-Germain

Les funérailles de Mme Ephrem Saint-Germain (née Georgiana Roy) ont été célébrées avec solennité ce matin, à huit heures et demie, en l'église Saint-Louis-de-France.

M. l'abbé Bernard, prêtre de Saint-Sulpice a chanté la messe funéraire, assisté de MM. les abbés Beaudin et Poirier, comme diacre et sous-diacre. M. l'abbé Bernard a fait la levée du corps et donné l'absoute.

Le deuil était conduit par M. Paul Saint-Germain, avocat, fils de la défunte, et les parents immédiats. On a remarqué dans le cortège plusieurs représentants du barreau.

M. Perron n'y était pas

Québec, 14 (D.N.C.). — Sous la présidence de M. Taschereau, premier ministre de la province, les membres du Conseil des ministres se sont réunis, ce matin, à l'hôtel du gouvernement. M. Perron, ministre de la voirie, était seul absent.

Des excuses en plein conseil

M. BRAY TIEND ABSOLUMENT À OBTENIR AU CONSEIL UNE RÉPARATION PUBLIQUE DE LA PART DU SÉRGENT LAFLEUR — UNE MISE AU POINT DE M. RODRIGUE LANGLOIS.

L'incident Bray-Lafleur menace de prendre les proportions d'un événement important à l'hôtel de ville. Déjà le comité exécutif a occupé deux séances pour le vider et le régler sans succès. Et M. Bray exige maintenant des réparations publiques au conseil, au lieu d'une lettre d'excuse que le sergent Lafleur lui a remise.

Par ailleurs, le sergent Lafleur a mentionné une troisième personne, M. Rodrigue Langlois, comme celle à qui les paroles dont se plaint M. Bray étaient destinées.

M. Langlois s'explique dans une mise au point, faite dans une lettre adressée à M. Brodeur et dans une autre au chef Bélanger.

Il établit bel et bien que le sergent Lafleur a insulté M. Bray.

Voici la lettre de M. Langlois au président du comité exécutif:

"Je n'aurais pas relevé l'incident Lafleur, si les journaux n'avaient mêlé mon nom à cette affaire. J'ai très bien entendu le sergent Lafleur dire à haute voix, lorsque M. E.-W. Villeneuve a appelé l'échevin Bray pour lui parler croyant n'être pas entendu de M. Bray: 'Regarde le boudin et la saucisse qui s'en vont la-bas'. Il ne pouvait être question de moi car j'étais assis au bout du banc et j'étais seul."

"Ce policier m'a insulté toute la semaine et a essayé de me provoquer par ses remarques et ses insultes grossières. Je ne suis pas le seul qui aie été l'objet de ses horions et de son mauvais langage."

Et au chef Bélanger, il déclare: "Au cours du procès Villeneuve-Martin, j'ai reçu un subpoena requérant ma présence en cour. Comme je ne désirais pas demeurer dans la salle, je me tenais presque continuellement dans le couloir. Le sergent Lafleur, sans me nommer bien entendu, mais en me désignant assez clairement par ce que l'on comprit que cela s'adressait à moi, m'a lancé des épithètes qu'il ne tolérerait certainement pas d'un policier, surtout de lui à qui je n'adressais pas la parole, et pour cause, me traitant de voyou, 'stool-pigeon', 'épave de corridor', etc., etc., et d'autres qu'il serait trop long d'énumérer."

"J'espère que vous voudrez bien voir à ce que les citoyens ne soient plus insultés par des membres du corps de police, mais qu'ils reçoivent d'eux toute la considération qu'ils leur est due."

Le comité est un peu embarrassé; il attendra la suite des événements, à la séance du conseil, lundi prochain.

Bouvillons de l'Alberta

Edmonton, 14 (S.P.A.). — Immédiatement après que l'embarquement britannique sur le bétail canadien aura été levé, c'est-à-dire après le 1er avril, le ministre provincial de l'Agriculture enverra une cargaison de bouvillons de l'autre côté de l'Atlantique afin de s'enquérir des conditions à remplir pour ces envois et des profits à réaliser sur les exportations de cette nature.

M. George Hoadley, ministre de l'Agriculture, a annoncé la nouvelle hier. Il a déclaré que cette démarche était conforme à la politique du gouvernement d'aider à la vente en coopérative. On engraisse actuellement 242 bouvillons sur les fermes du gouvernement. On choisira les meilleurs pour les envoyer en Angleterre.

Pour la basilique de Québec

Québec, 14 (D.N.C.). — La souscription pour la reconstruction de la basilique de Québec a déjà donné la somme de \$125,000. Elle atteindra bientôt le montant de \$150,000, dit-on. Avec les \$260,000 d'assurances, la souscription formerait un total de \$410,000.

Certaines dettes réduites, cependant, ce montant à \$335,000 et les architectes sont d'opinion que la nouvelle basilique coûtera près de \$450,000.

Le comité de construction a reçu, hier, une belle souscription de la compagnie D. Bronson, d'Ottawa.

Le Dr Garneau est coupable

Québec, 14 (D.N.C.). — Le Dr A. Garneau, trouvé coupable d'avoir enfreint la loi concernant le commerce des narcotiques, a été condamné par le juge Choquette à \$500 d'amende et à deux mois de prison.

Le pharmacien Barry, accusé d'avoir violé la même loi a été honorablement acquitté par le même juge.

On attend deux brise-glaces

Québec, 14 (D.N.C.). — On attend à Québec, ce soir ou demain matin, les deux brise-glaces "Hazen" et "Lady Grey" qui viennent de faire un excellent travail sur le fleuve depuis les Trois-Rivières.

Lundi le "Hazen" a travaillé sur la batture de Sainte-Angele et on rapporte qu'en descendant, il s'est échoué au cap à la Roche sur la côte sud du fleuve.

Le "Hazen", cependant, a pu reprendre sa marche à la marée haute et il a passé la nuit au quai de St-Jean-Deschailhons. On dit que le navire n'a subi aucun dommage.

Des aqueducs problématiques

LA COMMISSION DES SERVICES PUBLICS NE CÈSSE D'ENTENDRE LES DOULEURS CONTRE LES PROPRIÉTAIRES D'AQUEDUC — LE CAS DE CE MATIN

La Commission des services publics est occupée ces jours-ci à entendre des réclamations sur les aqueducs de campagne. Chaque session se compose invariablement d'une douzaine de plaintes des conseils municipaux contre les propriétaires d'aqueducs.

Un beau jour, en effet, un brave homme qui possède une source bruisante et claire sur un coteau ou une élévation quelconque, rêve en considérant toute l'eau qui se perd sous la mousse en riant, que ce serait une excellente idée de la transformer en or. Tout le monde proclame la source limpide et pure. Mais l'échevinat dans l'esprit émerveillé les bienfaits qu'elle procurent les aqueducs, c'est une arme efficace contre les incendies, ce sont des efforts collectifs épargnés. Bref un beau matin on commence à creuser des tranchées et à y installer de minuscules tuyaux; et certain dimanche, les bons paroissiens s'attrouperont autour de l'église et prennent plaisir à se passer réciproquement la tasse commune pour goûter l'eau quelque peu ferrugineuse du nouvel aqueduc qu'une moderne Méduse aux problèmes serpents déverse dans un bloc de ciment rugueux.

Il arrive nécessairement que les premiers servis le sont bien. L'eau est poussée avec forte pression. L'exemple devient contagieux. Partout on veut l'aqueduc. Il arrive alors que le proprio constate avec tristesse que sa source ne suffit plus. En hiver, elle gèle, en été, elle tarit, au printemps, elle se trouble. Les abonnés dégoisent contre le malheureux proprio et lui demandent de leur fournir de l'eau. Hélas! malgré tous ses louables efforts, à peine l'eau arrive-t-elle à couler à raison d'un gallon à l'heure. Le mécontentement s'accroît et finalement les parties viennent devant la Commission. L'homme peut mais, expose ses plaintes. Les commissaires, qui savent que pour donner satisfaction aux gens, il faudrait jeter toute l'installation par terre et chercher des sources d'aqueducs nouvelles et plus puissantes, se contentent d'opiner du bonnet, d'exhorter les gens à la patience jusqu'à l'expiration du contrat. Grâce à d'intelligents conseils, les gens mettent de l'eau dans leur vin et finissent, les uns, par améliorer leurs services, les autres, à moins grogner et à payer les nouvelles améliorations.

Cet avant-midi, la Commission entendait la cause de la municipalité Saint-Paul-Abbottford contre le propriétaire de l'aqueduc de l'endroit. Le président de la Commission, M. Adrien Beaudry, a consolé les échevins en leur narrant qu'aux vacances de l'été dernier, il fallait pour se laver dans une paroi où il se trouvait se lever avec l'aurore et ouvrir le robinet dans un pot à l'eau. Il arrivait parfois qu'au bout d'un quart d'heure, le pot était rempli. Encore était-ce le meilleur temps de la journée pour s'approvisionner. En plus, maintes installations de commodités installées avec enthousiasme par les propriétaires au moment de construction de l'aqueduc étaient restées complètement inutilisées depuis nombre d'années. La cause se continue.

M. Skrzynski est à Paris

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE POLOGNE DISCUTERA DES QUESTIONS IMPORTANTES AU NOM DE SON PAYS.

Paris, 14 (S.P.A.). — Le comte Skrzynski, ministre des affaires étrangères de Pologne, est arrivé à Paris, aujourd'hui, pour discuter avec le gouvernement français des questions générales qui touchent à la politique extérieure polonaise. Le ministre passera plusieurs jours dans la capitale française.

Le problème de Memel, ce territoire de la Baltique contrôlé par les Alliés depuis la fin de la guerre et remis dernièrement à la Lithuanie par le conseil des ambassadeurs, requiert encore du rajustement sur certains points, y compris la navigation sur le Niemen. Il reste aussi à démarquer définitivement la frontière russo-polonaise. Le traité de Riga l'avait esquissée provisoirement et le conseil des ambassadeurs a rendu une décision finale tel aujourd'hui.

En arrivant à Paris, le comte Skrzynski a appris la nouvelle de la démission du cabinet lithuanien et de la dissolution des Chambres dans ce pays. Sa visite revêt donc une importance particulière, vu la situation politique générale de la région de la mer Baltique.

Les réclamations américaines

Paris, 14 (S.P.A.). — La conférence qu'Elliott Wadsworth, sous-secrétaire du trésor des États-Unis, devait avoir aujourd'hui avec des représentants financiers de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Italie sur la question du remboursement des frais de l'armée d'occupation américaine a été remise à vendred. Dans l'intervalle, M. Wadsworth compte recevoir la réponse du secrétaire Hughes au projet allié de payer les États-Unis à même les futures réparations allemandes.

M. Taschereau et les affaires

AU COURS DE SON ENTREVIEW AVEC LA DÉLÉGATION DES HOMMES D'AFFAIRES DE LA PROVINCE, LE PREMIER MINISTRE A DISCUTE PLUSIEURS QUESTIONS.

Québec, 14 (D.N.C.). — M. Taschereau, premier ministre de la province, n'est pas en faveur d'un contrôle trop entier du gouvernement sur le commerce, ni d'un contrôle trop entier de l'Etat. C'est lui-même qui l'a déclaré, hier, au cours de l'entrevue qu'il a eue avec la délégation des représentants du commerce, de l'industrie et des affaires, entrevue dont nous avons dit quelques mots déjà.

Cette délégation, organisée par la section québécoise de l'Association des marchands-détaillants du Canada, comprenait des représentants de toute la province, membres de cette association, des représentants du commerce de gros, de l'industrie, des voyageurs de commerce et de la Chambre de commerce de Québec.

Comme nous l'avons dit, c'est M. Lapointe, secrétaire provincial de l'Association des marchands-détaillants qui a présenté la délégation qui reçurent MM. Taschereau et Caron.

Outre M. J. Savard qui expliqua les demandes des délégués, plusieurs membres de la délégation adressèrent la parole. M. Cyr. Faguy a fait remarquer que le commerce de détail est très difficile. Sur 100 personnes qui ont ouvert un commerce il y a 15 ans, il n'y en a que 25 qui ont continué. M. Faguy fait allusion à la faillite des magasins Steel et dit que la population de la province de Québec perd un million et demi dans cette faillite. Il voudrait que le public soit protégé contre l'exploitation des étrangers.

M. J.-B. Royer, gérant de la maison J.-B. Renaud, souhaite la nomination d'un ministre du commerce. Il cite des statistiques, disant qu'en 1921, il y a eu 893 faillites, en 1922, 1255 faillites. Il n'attribue pas la mauvaise condition du commerce à l'administration du gouvernement mais à la guerre.

M. Royer est en faveur de l'établissement d'industries agricoles telles que les industries des fruits et des légumes.

M. J. Lacombe, de Sherbrooke, croit que le gouvernement fera bientôt des changements dans sa composition et souhaite qu'un homme d'affaires soit nommé dans le cabinet provincial. M. W. Welch, ancien président de la Chambre de commerce, est du même avis.

M. Art. Mercier croit que le gouvernement ne doit pas être embarrassé pour trouver un homme compétent parmi la députation actuelle. Il est d'opinion qu'une telle nomination augmenterait la popularité du gouvernement.

M. E.-J. Turcotte, de East-Broughton, Beauce, exprime l'ardent désir de tous ses confrères de cette région de voir entrer un homme d'affaires dans le cabinet provincial.

M. W.-H. Wiggs, de la Mechanic Supply, offre des félicitations au gouvernement et se dit convaincu que la demande de la délégation ne sera pas refusée.

M. J.-E. Laverne, voyageur de commerce, fait une comparaison entre le commerce et l'agriculture. Il loue le travail de M. J.-E. Caron et souhaite qu'un ministre du commerce soit nommé bientôt pour que le commerce et l'industrie obtiennent un développement aussi complet que celui obtenu dans le domaine de l'agriculture. M. Taschereau demande à M. Laverne quel moyen on peut prendre pour se protéger contre les étrangers qui viennent soutirer de l'argent dans la province.

Une discussion suit cette demande. Les uns veulent que le gouvernement nomme des inspecteurs ou un ministre du commerce qui pourra contrôler les opérations de ces compagnies étrangères, les autres sont en faveur d'un contrôle semblable à celui exercé sur les banques ou les compagnies d'assurances, d'autres croient qu'un ministre du commerce pourrait agir comme le ministre des affaires municipales.

M. Taschereau explique que ce grave problème n'existe pas seulement dans la province de Québec qu'il est très difficile pour le gouvernement d'exercer ce contrôle. Si le gouvernement dit qu'une compagnie peut lancer une affaire dans la province, le public aura confiance et si par malheur, cette compagnie faisait de mauvaises affaires, la population qui aurait placé de l'argent dans cette entreprise tiendrait le gouvernement responsable. D'un autre côté, une trop grande sévérité pourrait décourager des esprits entreprenants et sérieux.

M. F.-X.-O. Pouliot fait remarquer qu'il ne s'agit pas de régler la question des magasins Steel, mais que la délégation demande au premier ministre de nommer un homme d'affaires dans le gouvernement.

M. Taschereau remarque qu'il n'y a pas, une province qui ait un ministre du commerce et de l'industrie et se demande quelles seraient les fonctions de ce ministre.

L'ENCOURAGEMENT AGRICOLE

M. J.-E. Caron, ministre de l'Agriculture, explique que le gouvernement a encouragé les industries agricoles. Un million de plants de petits fruits ont été distribués dans la province. Mais le climat nuit beaucoup à nos vergers. Une pépinière pour les arbres fruitiers a été établie à Deschambault et renferme 100,000 arbres. Le gouvernement a aussi encouragé la production des légumes, la mise en conserve des légumes. On a envoyé des experts dans les campagnes et on a donné des cours agricoles.

ON APPROUVE M. BRACKEN

Le premier ministre du Manitoba pourra organiser la vente du blé à sa guise.

Winnipeg, 14 (S.P.C.). — Les Fermiers-unis des trois provinces de l'Ouest ont approuvé le plan du premier ministre Bracken pour la vente du blé en coopérative. Le premier ministre est maintenant libre de proposer la loi qui permettra la création d'un bureau de régie obligatoire pour une année seulement.

LA PROHIBITION AU MANITOBA

Winnipeg, 14 (S.P.C.). — Le premier ministre Bracken a annoncé, hier, à la Législature que si tel était le bon plaisir de la Chambre le gouvernement présenterait la requête de la Ligue pour la vente du vin et de la bière à un plébiscite en même temps que le bill de la "Moderation League".

M. F.-J. Dixon, chef du groupe

travailliste, en recommandant l'adoption de la résolution de M. Sanford Evans demandant la création d'une commission qui serait chargée de faire une enquête sur les méthodes en usage pour la vente du grain, a déclaré qu'on l'avait informé que les compagnies faisaient de faux rapports, que les mesures étaient falsifiées et que le papure se pratiquait communément.

Le débat sur cette question a été ajourné ainsi que celui sur la résolution présentée par M. W.-H. Sninks demandant de réduire le nombre des députés de 35 à 40. Le promoteur a déclaré que l'adoption de cette résolution serait bien vue de l'opinion publique et donnerait un exemple au reste du pays.

M. ADRIEN BEAUDRY, JUGÉ?

Le président de la Commission des services publics serait nommé à la magistrature.

Québec, 14 (D.N.C.). — Une rumeur a couru à Québec au sujet de M. Adrien Beaudry, président de la Commission des services publics. On affirme, en certains milieux, que M. Beaudry sera nommé juge de la Cour supérieure à Montréal. Certains ajoutent que M.

Francoeur serait appelé à lui succéder comme président de la Commission des services publics.

M. Beaudry, que nous avons interrogé à Montréal ce matin, déclare n'en avoir pas entendu parler.

Ce qui manque, c'est le marché. Le ministre croit qu'il y a une éducation commerciale à faire. Il voudrait que les marchands de la province encouragent davantage les produits de la province dont la production augmentera en proportion de la demande.

Le ministre fait remarquer qu'il vient de donner un octroi aux Pères du couvent de Mistassini afin de leur permettre d'ouvrir une fabrique de mise en conserve de bleuets. Cette fabrique sera en opération au cours de l'été prochain.

M. Caron fait une comparaison entre la province de Québec et celle d'Ontario. Celle-ci fait plus d'élevage, celle-là produit plus de beurre et bientôt produira plus de fromage.

Le ministre exhorte les hommes d'affaires à ne pas se laisser bernier par les entreprises étrangères dont ils ne connaissent pas les organisateurs et les responsabilités. Il explique que bien des gens, de fortune moyenne, ont souscrit dans des entreprises parce qu'ils ont vu les noms d'hommes d'affaires sur la liste des souscripteurs. Lui-même a perdu un millier de piastres dans le passé parce qu'il avait vu les noms de deux hommes d'affaires de Québec sur la liste de souscription d'une compagnie.

Le ministre exhorte les hommes d'affaires à ne pas se laisser bernier par les entreprises étrangères dont ils ne connaissent pas les organisateurs et les responsabilités. Il explique que bien des gens, de fortune moyenne, ont souscrit dans des entreprises parce qu'ils ont vu les noms d'hommes d'affaires sur la liste des souscripteurs. Lui-même a perdu un millier de piastres dans le passé parce qu'il avait vu les noms de deux hommes d'affaires de Québec sur la liste de souscription d'une compagnie.

Le ministre exhorte les hommes d'affaires à ne pas se laisser bernier par les entreprises étrangères dont ils ne connaissent pas les organisateurs et les responsabilités. Il explique que bien des gens, de fortune moyenne, ont souscrit dans des entreprises parce qu'ils ont vu les noms d'hommes d'affaires sur la liste des souscripteurs. Lui-même a perdu un millier de piastres dans le passé parce qu'il avait vu les noms de deux hommes d'affaires de Québec sur la liste de souscription d'une compagnie.

Le ministre exhorte les hommes d'affaires à ne pas se laisser bernier par les entreprises étrangères dont ils ne connaissent pas les organisateurs et les responsabilités. Il explique que bien des gens, de fortune moyenne, ont souscrit dans des entreprises parce qu'ils ont vu les noms d'hommes d'affaires sur la liste des souscripteurs. Lui-même a perdu un millier de piastres dans le passé parce qu'il avait vu les noms de deux hommes d'affaires de Québec sur la liste de souscription d'une compagnie.

Le ministre exhorte les hommes d'affaires à ne pas se laisser bernier par les entreprises étrangères dont ils ne connaissent pas les organisateurs et les responsabilités. Il explique que bien des gens, de fortune moyenne, ont souscrit dans des entreprises parce qu'ils ont vu les noms d'hommes d'affaires sur la liste des souscripteurs. Lui-même a perdu un millier de piastres dans le passé parce qu'il avait vu les noms de deux hommes d'affaires de Québec sur la liste de souscription d'une compagnie.

Le ministre exhorte les hommes d'affaires à ne pas se laisser bernier par les entreprises étrangères dont ils ne connaissent pas les organisateurs et les responsabilités. Il explique que bien des gens, de fortune moyenne, ont souscrit dans des entreprises parce qu'ils ont vu les noms d'hommes d'affaires sur la liste des souscripteurs. Lui-même a perdu un millier de piastres dans le passé parce qu'il avait vu les noms de deux hommes d'affaires de Québec sur la liste de souscription d'une compagnie.

Le ministre exhorte les hommes d'affaires à ne pas se laisser bernier par les entreprises étrangères dont ils ne connaissent pas les organisateurs et les responsabilités. Il explique que bien des gens, de fortune moyenne, ont souscrit dans des entreprises parce qu'ils ont vu les noms d'hommes d'affaires sur la liste des souscripteurs. Lui-même a perdu un millier de piastres dans le passé parce qu'il avait vu les noms de deux hommes d'affaires de Québec sur la liste de souscription d'une compagnie.

Le ministre exhorte les hommes d'affaires à ne pas se laisser bernier par les entreprises étrangères dont ils ne connaissent pas les organisateurs et les responsabilités. Il explique que bien des gens, de fortune moyenne, ont souscrit dans des entreprises parce qu'ils ont vu les noms d'hommes d'affaires sur la liste des souscripteurs. Lui-même a perdu un millier de piastres dans le passé parce qu'il avait vu les noms de deux hommes d'affaires de Québec sur la liste de souscription d'une compagnie.

Le ministre exhorte les hommes d'affaires à ne pas se laisser bernier par les entreprises étrangères dont ils ne connaissent pas les organisateurs et les responsabilités. Il explique que bien des gens, de fortune moyenne, ont souscrit dans des entreprises parce qu'ils ont vu les noms d'hommes d'affaires sur la liste des souscripteurs. Lui-même a perdu un millier de piastres dans le passé parce qu'il avait vu les noms de deux hommes d'affaires de Québec sur la liste de souscription d'une compagnie.

Le ministre exhorte les hommes d'affaires à ne pas se laisser bernier par les entreprises étrangères dont ils ne connaissent pas les organisateurs et les responsabilités. Il explique que bien des gens, de fortune moyenne, ont souscrit dans des entreprises parce qu'ils ont vu les noms d'hommes d'affaires sur la liste des souscripteurs. Lui-même a perdu un millier de piastres dans le passé parce qu'il avait vu les noms de deux hommes d'affaires de Québec sur la liste de souscription d'une compagnie.

Le ministre exhorte les hommes d'affaires à ne pas se laisser bernier par les entreprises étrangères dont ils ne connaissent pas les organisateurs et les responsabilités. Il explique que bien des gens, de fortune moyenne, ont souscrit dans des entreprises parce qu'ils ont vu les noms d'hommes d'affaires sur la liste des souscripteurs. Lui-même a perdu un millier de piastres dans le passé parce qu'il avait vu les noms de deux hommes d'affaires de Québec sur la liste de souscription d'une compagnie.

Le ministre exhorte les hommes d'affaires à ne pas se laisser bernier par les entreprises étrangères dont ils ne connaissent pas les organisateurs et les responsabilités. Il explique que bien des gens, de fortune moyenne, ont souscrit dans des entreprises parce qu'ils ont vu les noms d'hommes d'affaires sur la liste des souscripteurs. Lui-même a perdu un millier de piastres dans le passé parce qu'il avait vu les noms de deux hommes d'affaires de Québec sur la liste de souscription d'une compagnie.

Le ministre exhorte les hommes d'affaires à ne pas se laisser bernier par les entreprises étrangères dont ils ne connaissent pas les organisateurs et les responsabilités. Il explique que bien des gens, de fortune moyenne, ont souscrit dans des entreprises parce qu'ils ont vu les noms d'hommes d'affaires sur la liste des souscripteurs. Lui-même a perdu un millier de piastres dans le passé parce qu'il avait vu les noms de deux hommes d'affaires de Québec sur la liste de souscription d'une compagnie.

Le ministre exhorte les hommes d'affaires à ne pas se laisser bernier par les entreprises étrangères dont ils ne connaissent pas les organisateurs et les responsabilités. Il explique que bien des gens, de fortune moyenne, ont souscrit dans des entreprises parce qu'ils ont vu les noms d'hommes d'affaires sur la liste des souscripteurs. Lui-même a perdu un millier de piastres dans le passé parce qu'il avait vu les noms de deux hommes d'affaires de Québec sur la liste de souscription d'une compagnie.

Des résolutions importantes

PRINCIPALES RESOLUTIONS ADOPTÉES AU DERNIER CONGRÈS ANNUEL DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE

Le Congrès annuel de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal qui s'est tenu jeudi soir, le 8 dernier, a fourni aux congressistes représentant toutes les sections de la Société l'occasion de discuter plusieurs questions d'actualité et de prendre attitude immédiatement sur quelques-unes d'un intérêt général pour notre peuple canadien-français.

La première question débattue fut l'urgence de l'heure. Une proposition, faite par M. H. Primeau de la section d'Iberville, et s'opposant à l'adoption de ce système qui offre plus de désavantages que d'avantages surtout pour la population ouvrière, fut présentée à l'assemblée et gagna la majorité des suffrages.

Le Congrès appelé ensuite à se prononcer sur la représentation des Canadiens français dans la direction des chemins de fer nationaux, adopta, à l'unanimité, la résolution suivante présentée par M. L.-C. Farley, de la section St-Sauvage.

"ATTENDU que les chemins de fer nationaux ont propriété publique et relèvent du parlement canadien;

"ATTENDU que dans la réorganisation des chemins de fer nationaux la nouvelle direction n'a confié aucun poste supérieur aux Canadiens français;

"ATTENDU qu'un grand nombre des notres sont qualifiés pour remplir ces fonctions;

"ATTENDU que les Canadiens français supportent une large part du fardeau des chemins de fer nationaux dont les déficits s'accumulent par millions de piastres à chaque année;

"ATTENDU que les Canadiens français ont droit d'être représentés dans ce département du service civil comme ailleurs et plus particulièrement dans la direction et l'administration du réseau de la province de Québec;

"Qu'il soit résolu que les membres de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal résistent au Congrès National à Montréal le 8ème jour de mars 1923 protestant contre l'injustice ainsi faite envers les Canadiens français; attirant l'attention de notre députation à Ottawa sur l'ostracisme pratiqué envers les notres par la nouvelle direction des chemins de fer nationaux et la suppléent de faire cesser cet état de choses intolérable pour nous, nuisible à l'entente qui devrait exister entre les deux principales races du pays, et contraires aux intérêts mêmes de nos chemins de fer nationaux, pour nous donner dans toute la sphère d'activité du département des chemins de fer nationaux et plus particulièrement dans la direction et l'administration du réseau de la province de Québec, la représentation à laquelle nous avons incontestablement droit.

Que copie des présentes soit transmise à chacun des membres du cabinet fédéral et à la nouvelle direction des chemins de fer nationaux."

DANS LA COMMISSION DU PORT

L'assemblée adopta aussi à l'unanimité une résolution de protestation conçue à peu près dans les mêmes termes au sujet de l'absence de représentation des Canadiens français aux positions supérieures de la Commission du port de Montréal. Cette protestation fut présentée par M. J.-W. Deziel de la section Notre-Dame-de-Grâce.

Trois autres questions, dont l'ordre fut renvoyé au conseil général de la Société, furent présentées à l'attention du congrès par MM. Joseph Hurlbut et Jules Bourbonnière, délégués de la section centrale, no 15. Ces questions furent:

1. L'affaire de Pembroke.
2. L'exode des Canadiens français aux Etats-Unis.

La création et la diffusion d'un lexique anglo-français sous forme de tableaux devant servir aux employés d'usines.

Une proposition de M. P.-H. Giguère de la section Saint-Jean-Baptiste à l'effet de recommander au conseil général d'étudier l'opportunité de faire de nouvelles démarches pour obtenir que le 24 juin devienne fête légale dans la province fut aussi adoptée par l'assemblée.

A MGR GAUTHIER

Le congrès adopta à l'unanimité un vote de félicitations à l'adresse de Mgr l'archevêque Georges Gauthier à l'occasion de sa nomination au poste d'archevêque coadjuteur du diocèse. Par cette nomination, Mgr Gauthier devient l'aumônier général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Le congrès adopta aussi à l'unanimité un vote de condoléances proposé par M. Joseph Filiatrault à l'adresse de Mme Emile Miller et de sa famille, puisque la Société eut à déplorer durant le cours de l'année écoulée la mort de son dévoué chef de secrétariat, M. Emile Miller.

Un vote de félicitations fut proposé par M. le curé Baillarge, de Verchères, et adopté à l'unanimité à l'adresse de M. Victor Morin pour avoir fait entrer dans la célébration grandiose du 24 juin le projet du dévoilement et de la bénédiction d'une croix lumineuse sur le mont Royal, ce qui permettra à la Société de réaliser un vœu ancien de vingt ans exprimé par le conseil général de la Société à cette époque.

Plusieurs autres projets et recommandations furent présentés aux congressistes. Le conseil général de la Société s'est chargé de les porter à l'étude de ses séances et d'y donner une attention sérieuse.

Tout porte à croire que le nouveau conseil général de la Société fera, cette année encore, œuvre vraiment patriotique et donnera de nombreuses preuves d'un dévouement constant aux intérêts nationaux.

Au club Canadien

C'est ce soir, à huit heures et demie, que M. Léon Mercier donnera une conférence au club Canadien. Le sujet choisi par le conférencier est "O mon Pays" (Souvenir de voyage). Les membres sont invités avec leurs amis.

COMMISSION SCOLAIRE

UN INSTITUT DE PEDAGOGIE

LE COMITÉ CATHOLIQUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE SONGE À L'ETABLISSEMENT D'UN INSTITUT DE PEDAGOGIE.

Montréal aura bientôt un institut de pédagogie, si le comité catholique de l'instruction publique se rend à la recommandation d'un sous-comité qui a conclu à la nécessité de son établissement sous les auspices de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal.

C'est la nouvelle que le juge Lafontaine a annoncée, hier soir, à ses collègues de la commission, et le couronnement de trois années de succès de la chaire de pédagogie instituée à l'Université de Montréal.

Dans son rapport du 27 février 1923, le comité catholique de l'instruction publique, avait noté que la commission catholique de Montréal avait établi une chaire de pédagogie il y a trois ans, afin de perfectionner leurs méthodes d'enseignement. M. l'abbé Maurice, après un séjour d'un an en Europe où il a étudié les divers systèmes de pédagogie, est revenu à Montréal et a été nommé bientôt après titulaire de cette chaire.

Ces cours de pédagogie ont obtenu un succès tel que le comité catholique n'hésite plus à les transformer en un institut de pédagogie. Les commissaires ont pris connaissance hier soir, du rapport annuel des écoles du soir. Les cours que la commission scolaire a organisés pour ceux qui ne peuvent, pour une raison ou une autre, suivre les cours de la journée ont rapporté d'excellents résultats.

Durant l'année qui vient de s'écouler, le rapport indique que 81 écoles du soir ont été ouvertes. Les instituteurs y ont donné soixante-dix cours.

Ces cours, qui couvrent presque toutes les matières de l'enseignement primaire sont suivis très assidûment par des personnes de tout âge et de toute condition. Au cours de l'année 1922, 2134 personnes de l'un ou de l'autre sexe ont suivi les cours du soir.

Les commissaires forment le vœu que tous ceux qui sentent le besoin de perfectionner leurs connaissances ne manquent pas de fréquenter les écoles du soir. On ne leur demande aucun sou et par contre ils en retirent des avantages appréciables. La commission a révisé au budget les subsides annuels de \$5,000 accordés aux élèves qui suivent les cours en prépa à l'école polytechnique. Elle a décidé d'accorder une prime de \$100 à tout instituteur qui obtient en pédagogie un diplôme supérieur.

ACCUSE DE PARJURE

Le conseil du barreau de Montréal a intenté une poursuite criminelle pour parjure contre Samuel Goodman, 49, rue Bagu. Un nommé Smith avait accusé un avocat d'avoir pris pour sa part plus qu'il lui revenait dans une affaire. Goodman a été appelé à témoigner pour élucider le cas et a, au dire du barreau, commis un parjure.

Le juge Décarie qui a été saisi de la cause a fixé le cautionnement à mille dollars.

CHOSSES MUNICIPALES

Amélioration d'un quartier

LE CONSEIL MUNICIPAL EST SAISI D'UN PROJET DE REGLEMENT DE CONSTRUCTION DANS LE QUARTIER ROSEMONT. M. BRAY VEUT DES EXCUSES PUBLIQUES.

Le conseil étudiera dans trente jours le projet de règlement que le greffier vient de distribuer, au sujet de la construction des maisons dans le quartier Rosemont. M. Drummond, échevin du quartier, exige des restrictions qui amélioreront l'aspect du quartier; il ne veut plus de logements de moins de 21 pieds de largeur, ni d'escaliers extérieurs, ni d'usines ou de manufactures.

Le projet renferme, parmi les clauses principales celle du règlement de construction de Notre-Dame-de-Grâce, savoir: "Aucune maison ou aucun logement de moins de vingt et un pieds de largeur n'est permis." Jusqu'à présent, Notre-Dame-de-Grâce est seul soumis à cette prescription.

M. Drummond va plus loin encore. Il a ajouté dans son projet de règlement les deux articles suivants: "La construction d'escaliers extérieurs, autres que ceux conduisant au rez-de-chaussée, est prohibée dans tout le quartier, et aucun bâtiment ne devra avoir moins de vingt-cinq pieds de hauteur et deux étages."

De plus, "le territoire compris entre le boulevard Rosemont, la montée St-Michel, les limites nord-ouest du quartier et l'avenue Pie IX (les deux côtés compris), est réservé pour des fins de résidence seulement. Aucun commerce ou place d'affaires quelconques ne sont permis et la ligne de construction est fixée à dix pieds de la ligne homologuée ou de la ligne de rue, s'il n'existe pas de ligne homologuée."

Cependant, dans le boulevard Rosemont, la montée St-Michel, les rues Bellechasse, Beaubien, St-Zotique et Bélanger, le commerce est permis, sujet aux règlements généraux de la ville, et il n'existe pas de ligne de construction. Enfin les églises, les hôpitaux, les collèges et, en général, les maisons d'enseignement passent au nombre des immeubles permis dans les rues résidentielles. Dernière prescription: "Dans le boulevard Pie IX, la ligne de construction est fixée à douze pieds."

DES EXCUSES PUBLIQUES

M. Bray n'adopte point la même ligne de conduite que le comité exécutif au sujet des excuses du sergent Lafleur. Il a réitéré de nouveau sa déclaration faite au conseil qu'il a été réellement injurié dans les corridors du palais de justice en conséquence il réclame du sergent Lafleur non pas une lettre d'excuses mais une rétractation publique en pleine séance du conseil.

DIVERS

Le permis de faire le commerce des chiens et des pigeons sera élevé de \$5 à \$25 par année, selon la recommandation du comité exécutif. Il appert que les frais de contrôle et de surveillance sont beaucoup plus élevés que le revenu obtenu avec les permis fixés à \$5.

La ville a réclamé, devant la Commission des services publics de la province, que la Cie Montreal Water and Power augmente sa pression de l'eau dans le quar-

tier Saint-Henri. Les ingénieurs ont fait des essais qui les ont convaincus d'une certaine négligence de la part de la compagnie, surtout en cas d'incendie.

Pour payer les déficits de \$200,000 en 1916 et de \$1,400,000 en 1917, de l'administration de M. Médéric Martin, alors président du bureau des commissaires, les propriétaires payeront cette année une taxe spéciale de \$272,824 soit 38 sous par \$1,000 d'évaluation.

La réunion mensuelle de la ligue du progrès civique du quartier Lafontaine, qui devait avoir lieu demain soir à la salle Brault, est ajournée; vu les exercices de retraite à l'église St-Louis-de-France.

LA CHORALE MENDELSSOHN

Voici le programme que cette grande association chorale de Toronto donnera au Saint-Denis les 14 et 15 mars, aujourd'hui et demain.

PROGRAMME DE CE SOIR

Hymne national

- Groupe A.
1. "To Thee O Lord" Rachmaninoff
 2. "Exultate Deo" Palestrina
 3. "Erschay Love III" Robertson
 4. "Judge Me, O God" Mendelssohn
- Groupe B.
1. "March of the Men of Harlech", vieil air gallois (arr. Kurt Schindler)
 2. "Berceuse" (voix de femmes), vieil air français (arr. Gustave Ferrari)
 3. "The Broken Melody" (voix d'hommes), Sibellus
 4. "The Silversmith", chanson du folk-lore catalan
 5. "The Carnival" (arr. Kurt Schindler) extrait de la "Fée des Neiges" Rimsky-Korsakof
- Groupe C.
1. "De Sheptol" Welbe
 2. "Les Aviateurs", voix d'hommes Saint-Saëns
 3. "Old King Cole", voix de femmes Forsyth
 4. "London Town" Ed. German

PROGRAMME DE JEUDI SOIR

Hymne national

- Groupe A.
1. "Bless the Lord" Ippolitov-Ivanov
 2. "Adoremus Te" Palestrina
 3. "The Blue Bird" Stanford
 4. "How Lovely", extrait du "Requiem" Brahms
- Groupe B.
1. "O Willow Willow", vieil air anglais (arr. Granville Bantock)
 2. (a) "The Happy Isle" Granville Bantock (b) "The Abode of Love" Gust. Ferrari (c) "Full Fathom Five" Dunhill
 3. "The Wreck of the Julie Plante" G. O'Hara
- Groupe C.
1. "Moonlight" Eaton Fanning
 2. "Lullaby" Elgar
 3. Finale des "Maitres chanteurs" Wagner

Les 250 chanteurs du chœur Mendelssohn, de Toronto, sont arrivés par train spécial à la gare Bonaventure, ce matin, et se sont rendus à leurs appartements, au Windsor, dans le cours de l'avant-midi, une répétition à eu lieu au Saint-Denis, où une plate-forme spéciale a été érigée sur la scène.

Concours sur "Maria Chapdelaine"

La Ligue maritime et coloniale française qui a son siège social à Paris institue un concours de critique sur *Maria Chapdelaine* envisagé au point de vue de l'expansion de la tradition française. Plusieurs prix seront décernés aux lauréats. Le concours prendra fin le 15 mai. Pour détails s'adresser à M. le professeur Yves LeRouze, délégué de la L. M. C. F., 470 rue Berri, Montréal.

De Montréal à Québec par le pont de Québec

Un train rapide de jour, LE QUEBEC, faisant le trajet entre Montréal et Québec en cinq heures, part de la gare Bonaventure à 4.45 p.m. tous les jours, arrivant à Québec à 9.45 p.m. après être passé par le pont de Québec. Service de wagon-salon et buffet ainsi que voitures de première et de seconde classes.

Un train de nuit commode, LA CITADELLE, part de Montréal, gare Bonaventure, à 11.30 p.m. tous les jours, arrivant à Québec à 6.45 a.m. Wagon-lits modèles écraiés à l'électricité avec compartiments, salon et vastes lits confortables.

Plusieurs autres trains rapides et commodes circulent tout les jours dans les deux directions, avec billets comportant le privilège du choix de routes.

On peut obtenir billets et renseignements supplémentaires à n'importe quel bureau de billets ou au bureau des billets de la ville des chemins de fer National-Grand-rond, 230, rue St-Jacques, Montréal, téléphone Main 3620. (réc.)

DEPART DES NAVIRES "MELITA ET MARBURN" DE ST-JEAN, N.-B., LE 17 MARS

Les voyageurs dont les noms

CORS

S'enlèvent avec les doigts



Pas la moindre douleur! Versez un peu de Freezone sur un cor douloureux, il cesse aussitôt de faire mal, puis, peu après, vous l'enlèverez avec les doigts. C'est exact.

Votre pharmacien vend une petite bouteille de Freezone quelques sous; c'est assez pour enlever tout cor dur, mou, ou entre les orteils ou callosité sans douleur ni irritation.

sont enregistrés pour les navires *Melita* et *Marburn* du Pacifique-Canadien, partant samedi le 17 mars, peuvent se rendre à St-Jean, N.-B., par les trains quittant la gare Windsor à 12h. (midi), tous les jours, sauf le samedi et à 7h. p.m. tous les jours.

Le train du midi du 16 mars a l'avantage d'arriver à St-Jean, N.-B., à 6h. 35 a.m. (heure de l'Atlantique) le 17 mars, donnant aux voyageurs le temps de déjeuner et de visiter la ville avant de prendre le train de 10h. 30 a.m. (heure de l'Atlantique) qui les conduira à l'embarcadere du navire à St-Jean-ouest. Des wagon-lits directs supplémentaires, derniers modèles sont mis en circulation de Montréal à St-Jean-ouest, de sorte que les voyageurs peuvent y laisser leurs effets le temps qu'ils visiteront la ville. Les passagers du navire montés à bord des wagon-lits réguliers seront obligés de passer dans d'autres wagon-lits à St-Jean.

Le no 16, quittant Montréal, gare Windsor, à 7h. p.m. vendredi le 16 mars, est le dernier train faisant raccourci avec ce navire. Les wagon-lits supplémentaires transportant les voyageurs du navire se rendront directement à l'embarcadere à St-Jean-ouest, tandis que les passagers à destination du navire occupant des wagon-lits de jour, seront transférés à Fairville dans des wagon aménagés de

Cartes Professionnelles et Cartes d'Affaires

ASSURANCE

Normandin & DesRosiers
Courtiers en Assurances
232, RUE ST-JACQUES
Tél. Main 2982-4522. Montréal.

AVOCATS

Archambault & Marcotte
AVOCATS
50, rue St-Jacques
Joseph Archambault, C.E., M.P., Emile Marcotte, L.L.B., J.-Edm. Gagnon, L.L.B.

Tél. Main 2761

AVOCAT

ALDERIC BLAIN, B.A., LL.L.

Bureau du jour: 80, rue Notre-Dame-ouest

Immeuble Dufort, chambre 21.

Tél. Main 222

Avocat légal de l'Association des Hommes d'affaires du Nord-Montréal.

Jacques Cartier, L.L.B., Alfred Labelle

Victor Cartier, L.L.B., L.-J. Barcelo, L.L.B.

CARTIER, LABELLE & BARCELO

AVOCATS

Chambre 708A, Immeuble "Foyer"

85-ouest, rue Craig

Tél. Main 5228

Arthur LALONDE

AVOCAT, PROCUREUR, ETC.

Etudes Forest, Lalonde et Coffin.

Édifice du Crédit Fénier, Montréal.

Résidence, téléphone: Est 2281.

Victor Payer

PAGER & CLOUTIER

AVOCATS

Immeuble Foyer, 85-ouest, Craig

Tél. Main 5559

ST-GERMAIN, GUERIN & RAYMOND

AVOCATS

Tél. Main 5154

36, rue St-Jacques.

F. St-Germain, L.L.B., L. Guerin, L.L.B., B. Payer-Raymond, L.L.B.

Anatole Vanier

VANIER & VANIER

AVOCATS

Tél. Main 2632

97, rue Saint-Jacques

MERCIER, MERGLER, SAUVAGE

AVOCATS & PROCUREURS

71A, RUE ST-JACQUES, MONTREAL

Chambres 600-606, Tél. Main 8297

W.-F. Mercier, L.L.B., J.-K. Margler, B.C.L.

Albert Sauvage, B.C.L.

NOTAIRE

CHS. ARCHAMBAULT

Notaire

758, AVENUE MONT-ROYAL-EST

Tél. St-Louis 2143

HORACE H. LIPPE

NOTAIRE

180, ST-JACQUES Main 3228

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

ESTAMPES

EN CAOUTCHOUC

EN TOUTS GENRES

A. Derome & Cie

50, NOTRE-DAME-EST. Tél. M. 4479

CADRES: MIROIRS: MOULURES!

La Cie Wisintainer & Fils Inc.

Manufacturiers-Importateurs

IMAGERIES, VITRES, GLOBES, Etc.

Gros et détail

Bureau et magasin, Manufacture,

55, St-Laurent, 7, rue Clarke,

MONTREAL, QUE.

Tél. Plateau 2616.

OPTICIEN

Examen de la vue

Lunettes et Lencettes

Tél. Est 949

ALPHONSE L. PHANEUF

OPTICIEN-OPTOMETRISTE

285, rue Saint-Denis,

Près de la rue Ontario, MONTREAL

PRETS SUR HYPOTHEQUES

A. JETTS & CIE, 25, St-Jacques chambre

10, Courtiers en immeubles, experts en

propiétés. (Stable 1885). Prêts sur première

et deuxième hypothèque; achats d'hypo-

thèques et balances de acte de vente



Soulage les Maux de Reins

Sloan pénètre. La douleur disparaît. Il reste une sensation d'aise, de détente.

Le Liniment de Sloan — tue la douleur.

Contre rhumatisme, meurtrissures, foulures, rhumes de poitrine.

SUR LA TABLE

de chaque famille de cette province, nous verrons à Pâques, un jambon

CONTANT

Retenez le votre aujourd'hui chez

notre fournisseur.

S. L. CONTANT

565, rue Marquette, Montréal.

même façon et se rendant aussi au

quai du navire. (réc.)

COMMERCE ET FINANCE

LE RAPPORT DE LA CANADA STEAMSHIP

Le rapport financier annuel de la Canada Steamship Lines, Limited, pour l'exercice 1922, vient d'être adressé aux actionnaires. Ce ne sera pas une surprise pour ceux-ci d'apprendre que les recettes ont diminué. Une forte déduction a été pratiquée pour la dépréciation; les autres charges rencontrées, le reste pour les dividendes, une balance disponible équivalant à 3.41 du stock de préférence, soit un peu moins de la moitié de ce qui est nécessaire pour le paiement complet des dividendes sur ce stock.

Les recettes totales ont été de \$11,614,870 au lieu de \$12,786,679 en 1921. Les frais d'exploitation ont été de \$9,574,122 au lieu de \$10,434,100. Les recettes nettes ont donc été de \$2,040,748 au lieu de \$2,352,579. Deductions faites pour les intérêts, les dettes douteuses, la dépréciation, les honoraires des directeurs, l'impôt sur le revenu, il reste \$429,910 de profits pour l'année au lieu de \$772,850. Le rapport de 1921 portait une réserve de \$5,000,000 pour la dépréciation; celui de 1922 en porte une autre de \$1,500,000 pour les baisses, les contrats et l'achalandage. Une autre déduction est faite pour l'impôt sur les dividendes, et en tenant compte du surplus reporté de l'année dernière, la balance au compte de profits et pertes est de \$2,002,685.

Voici le compte de profits et pertes pour 1921 et 1922:

Navires	\$11,614,870	\$12,337,410
Quais	1,701,000	1,913,000
Divers	1,270,000	1,057,000
Autre revenu	\$11,614,870	\$12,617,015
	31,560	149,965
Revenu total	\$11,614,870	\$12,766,980
Depenses	\$9,574,122	\$10,434,100
Recettes nettes	\$2,040,748	\$2,332,879
Deduction:		
Int. sur dette	\$635,800	\$353,600
Autre interet	84,010	39,337
Depreciation	808,500	70,000
Dettes douteuses	30,000	30,000
Honoraires des direct.	7,400	26,500
Taxe sur revenu	25,000	90,000
Profits de l'annee	\$429,910	\$772,850
Profits de vente	4,000	25,000
Profit total	\$433,910	\$797,850
Dividendes pref.	429,910	772,850
Balance	\$4,000	\$25,000
Total	\$433,910	\$797,850
Surplus spec.	\$433,910	\$797,850
Surplus total	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	1,444,000
Balance	\$433,910	\$797,850
Excempte d'oblig.	41,474	41,474
Balance	\$433,910	\$797,850
Depreciation	1,444,000	

LA VIE SPORTIVE

LE CANADIEN N'IRA POINT DANS L'OUEST

Le gérant a contremandé le voyage à Winnipeg, parce que la ligue de l'ouest ne peut lui offrir plus de deux joues.

Le voyage du club de hockey Canadien dans l'ouest est maintenant contremandé. Cette décision a été prise hier après-midi, lorsqu'une dépêche a été reçue de Winnipeg, annonçant qu'on ne pouvait garantir plus de deux joues au club local. Un voyage du genre nécessaire à une dépense exorbitante et ce n'est pas avec deux parties seulement que le Bleu-Blanc-Rouge aurait pu se rembourser de ses frais de chemins de fer, sans compter ce qu'il en aurait coûté pour les joueurs.

La direction du Canadien a donc remercié la ligue de l'ouest de son invitation. Le club local se propose de se reprendre plus tard et si une question semblable revient jamais sur le tapis, on fera des préparatifs plus tôt.

Le Canadien s'est donc d'abord hier, Georges Vézina s'en retournera à Chicoutimi cette semaine et

LES AMATEURS DE LA BOXE

LE CLUB ATHLETIQUE DE VERDUN DONNE SON ADHESION AU TOURNOI PROVINCIAL DE LA BOXE QUI SERA DISPUTE AU NATIONAL LES 26 ET 27 MARS

Les championnats provinciaux de boxe de l'A. A. A. of Canada qui seront organisés les 26 et 27 mars prochains sous les auspices du National, à la Palestre de la rue Cherrier, réuniront les meilleurs athlètes amateurs de la province de Québec.

Le "Verdun Athletic Club" est le premier qui ait répondu à l'invitation des organisateurs. David Law, qui a débuté dans la boxe sous la direction de Brosseau, est maintenant résident de la cité du maire J.-A. Leclair, et il a promis à son ancien instructeur que son club aurait au moins un homme dans la classe de 118 lbs.

Les officiers du comité de boxe du National font un appel à tous les boxeurs amateurs pour participer à ce tournoi qui décidera du championnat de la province de Québec.

Les clubs de tous les endroits de la province sont spécialement invités à inscrire leurs boxeurs.

En ce qui concerne les boxeurs d'en dehors de Montréal, les organisateurs se conformeront au règlement de l'A.A.A.U. of Canada, qui se lit comme suit: "Dépenses: Vingt-cinq pour cent des frais de transport et vingt-cinq pour cent de la pension pour les deux jours à Montréal seront payés à tout concurrent qui participera au tournoi. Tous les mémoires de dépenses, dûment certifiés, doivent être produits au secrétaire dans les quinze jours qui suivront le tournoi, sans quoi ils ne seront pas honorés."

Des formules d'inscriptions sont maintenant à la disposition de tous ceux qui voudront participer à ce tournoi.

Les boxeurs peuvent s'inscrire dans les classes suivantes:

1. — Poids-mouche, 112 lbs et au-dessous.
2. — Poids-coq, 118 lbs et au-dessous.
3. — Poids-plume, 126 lbs et au-dessous.
4. — Poids-léger, 135 lbs et au-dessous.
5. — Poids-mi-moyen, 147 lbs et au-dessous.
6. — Poids-moyen, 150 lbs et au-dessous.
7. — Poids-lourd, 175 lbs et au-dessous.
8. — Poids-lourd, 175 lbs et plus.

Pour plus amples informations, s'adresser à M. E. Narbonne, secrétaire, maître du National, 80 boulevard, Montréal, ou à M. E. H. Bourdon, secrétaire de l'A.A.A.U. of Canada, 250 Peel, Montréal.

LA LIGUE D'INTERIEUR

La dernière rencontre entre les Rouges et les Bleus de la Ligue d'Interieur du National s'est terminée par la victoire des Rouges, par le résultat de 3 à 1.

Les équipes s'alignèrent comme suit:

Bleu	Rouge
Denonville	but
Bonier	défense
Lecours	défense
Tremblay	centre
Valiquette	attaque
Beaudin	attaque

SOMMAIRE

Rouge, Sanguinetti 2
Rouge, Lemieux 1
Bleu, Tremblay 1
Arbitre, Geo. Moore.
Juges des faits, A. Mathieu et E. Buresne.
Chronométrateur, V. Thurmel.
Scoreur, P. Millette.

L'instructeur Thorne, ayant manifesté l'intention d'organiser une Ligue Junior, un grand nombre de jeunes membres ont répondu à son appel et les équipes seront formées avec les joueurs suivants: Desjardins, A., Melleur, E., Lebel, R., Letourneau, E., Barre, R., Oumet, A., Bourassa, M., Forget, M., Desormeaux, T., Andel, G., Guillemette, R., Dampousse, M., Laframboise, G.

Ce soir, à 8 heures, rencontre entre les Rouges et les Bleus. Tous les membres sont admis.

Le Sainte-Marie fait partie nulle

Hier après-midi, à la patinoire Victoria, l'Institut LaRoche (école classique et commerciale) rencontrait le Sainte-Marie pour la troisième fois. Cette fois devait décider de la supériorité de l'une ou de l'autre des deux équipes.

L'assistance fut nombreuse et l'enthousiasme fut grand. Comme on l'avait prévu, la lutte fut chaude et très contestée. Le résultat final le prouve amplement: 1 à 1, après une période supplémentaire de cinq minutes.

Inutile d'ajouter que ce résultat causa une grande surprise notamment dans les rangs du Sainte-Marie, car nombre de leurs partisans, pleins de foi dans leur petite équipe, avaient prédit une défaite écrasante pour l'Institut LaRoche. La déception fut donc considérable dans les circonstances.

Le Sainte-Marie, par la défaite qu'il venait de subir aux mains de l'Institut LaRoche, il y a quelques temps, avait été, par là, arrêté dans sa marche triomphale. Il comptait donc profiter de cette troisième rencontre pour se réhabiliter... Il fut malheureusement démonté.

Quant à l'Institut LaRoche, il s'est réjoui du résultat. Sans doute, il joua avec la détermination de vaincre ou de prouver par une vaillante attitude, qu'il était digne de son adversaire; il fut servi à souhait et s'en glorifia. Cela atteste en quelque sorte que la victoire qu'il a antérieurement remportée sur le Sainte-Marie, n'a pas été l'unique effet d'un heureux hasard.

L'Institut LaRoche enregistra le premier point de la partie dans la première période. Ce fut M. Giroux qui le compta. Le Sainte-Marie, quelques minutes après, scora le sien dans la même période.

L'arbitre du Sainte-Marie et celui de l'Institut LaRoche, M. F. Décarie, ont donné entière satisfaction.

Cependant, le Sainte-Marie, qui veut donner toutes les chances possibles à son adversaire, a retenu pour jeudi après-midi, l'Aréna Mont-Royal. Il ne reste plus qu'une formalité à remplir pour que tout soit définitivement réglé, c'est que l'Institut LaRoche consente à en finir une bonne fois.

Les services de M. Léo Dandurand, gérant du Canadien et de M. Cecil Hart, ancien Wanderer, ont été retenus pour arbitrer cette partie finale.

Les chevaux du prince de Galles

Londres, 14. (S.P.A.) — Le prince de Galles a enregistré ses couleurs, "rouge, manches bleues et noires", pour prendre part aux épreuves du "National Hunt Club". La semaine dernière, le prince de Galles a conduit ses pur sang dans deux courses au meeting de Point to Point. Il a gagné la coupe des gardes de Welch avec son pur sang Little Favorite, et il se classe deuxième avec Just an Idea, dans la coupe des Grenadiers.

Cette attitude du prince de Galles fait prévoir qu'il sera dans le tournoi de bien à l'avenir. Pour le moment, le prince ne s'occupera que de steeplechasing, mais on croit qu'il aura une nombreuse écurie d'ici à l'an prochain.

Une belle fête d'hiver au Montagnard

Le club de raquetteurs Le Montagnard, fera ce soir une de ses plus importantes sorties de la saison. Le club se rendra au chalet de Carlierville pour la pendaison de la crémillère.

Cette sortie sera sous la présidence de MM. W. Bishop et J.-I. Lagacé. Le rassemblement aura lieu à 8 heures à l'angle de l'avenue du Parc et de la rue Mont-Royal.

Les membres sont priés d'apporter leurs raquettes.

Le tennis à Nice

Nice, 13. (S.P.A.) — Le roi Gustave de Suède, et son compagnon, M. Hunter, d'Angleterre, ont été éliminés dans les doubles à l'ouverture du tournoi de Nice. Ils ont été défait par M. Deshayes et le colonel Bunkerley. Les résultats furent: 6-8, 6-2, 6-1.

Mlle Molla M. Mallory, des Etats-Unis, a défait Mlle Saint-Omer Roy, dans le premier match des dames. Les résultats furent de 6-1, 6-1.

Les tournois de lutte

Les tournois amateurs de lutte seront disputés au cercle Outremont cette année. Ils auront lieu les 13 et 14 avril prochain.

L'Association d'Outremont se propose de construire des estrades spéciales dans son gymnase pour être en position de loger tous ceux qui voudront être témoins de ces parties de lutte. C'est la première fois depuis 3 ans que le tournoi aura lieu à Montréal et le cercle Outremont veut profiter de cette occasion pour redonner de la popularité au sport de la lutte.

Les raquetteurs du Richmond

Ce soir la direction du club de raquette Richmond fera une sortie générale pour assister à la fête du club Boncanier. Départ des salles à 7.45 pour se rendre au carré Saint-Louis lieu de ralliement des clubs. Tous les membres devront se faire un devoir d'endosser l'uniforme pour cette circonstance. Le corps de clairons sera de la partie.

Firpo se battra avec Dempsey

New-York, 14. (S.P.A.) — Luis-Ange Firpo, de l'Amérique du Sud, qui a knocké-out Bill Brennan en 12 rondes mardi soir, veut faire d'autres conquêtes.

Firpo a discuté plusieurs projets avec le promoteur Tex Rickard aujourd'hui. Il est maintenant décidé qu'il rencontrera le vainqueur du match Jess Willard-Floyd Johnson, qui aura lieu le 12 mai.

Cette rencontre, a dit Rickard, aura lieu en juin ou juillet au terrain des New-York Giants. Si Firpo est victorieux encore une fois il est certain de rencontrer Jack Dempsey, probablement au mois de septembre.

DEMPSEY EST PRET

Jack Dempsey est prêt à rencontrer Luis-Ange Firpo, a-t-il déclaré aujourd'hui. Le champion du monde a ajouté qu'il n'était pas surpris de sa victoire contre Bill Brennan.

"Brennan n'est pas comme il a été, a dit Dempsey, mais il est payablement dur et il a fallu que Firpo soit un bon boxeur pour le mettre hors de combat. Je suis prêt à rencontrer qui que ce soit aussitôt qu'un promoteur sérieux me donnera des conditions raisonnables."

FAITS DIVERS

A COUPS DE MARTEAU

Greenwood Rosser, un noir, a été trouvé coupable, hier après-midi, en Cour d'Assises d'avoir frappé à coups de marteau le révérend George Adams, pasteur protestant.

Rosser, qui est cordonnier de son métier, avait été converti à la religion du pasteur par les doctes entretiens.

Rosser s'en est allé à la fin du mois de novembre dernier, en compagnie de son convertisseur sur les rives du canal Lachine. Il faisait un froid assez vif. Comme première cérémonie préliminaire, le pasteur a poussé subitement Rosser au milieu des flots. Port armé de ces façons de convertir les gens, Rosser est venu à la nage et est sorti tout froissant. A peine avait-il atteint les bords que deroch le pasteur l'envoyait du nouveau dans l'eau. Finalement l'ardeur du néophyte a été tellement refroidie, qu'oubliant tout, il a rossé le révérend Adams avec une certaine vigueur.

Cependant, tous deux ont fini par se réconcilier et ont même conclu une entente commerciale pour la vente de chaussures. Un jour que M. Adams allait percevoir un dollar qui lui était dû, Rosser qui n'était pas en fonds l'a reçu assez cavalièrement et a fini par le battre. Au cours de la lutte, il a saisi son marteau de cordonnier et en a asséné un fort coup sur la tête de son adversaire. Il a expliqué que le pasteur lui avait demandé son dollar d'une façon trop brutale.

Le jury a trouvé le prévenu coupable mais l'a recommandé avec instance à la clémence de la Cour. Comme l'évêque méthodiste, M. Dickson, un noir, promettait que son ouaille allait s'amender, le juge a suspendu la sentence.

VOL DE BIJOUX

Les voleurs sont entrés hier soir chez l'agent de police Beauvais, 78, rue Berard, et ont volé des bijoux estimés à \$200.

UNE BELLE ESCROQUERIE

Max Martin, 23 ans, 412, boulevard Saint-Laurent et Solomon Yaskin, 36 ans, 1113, rue Saint-Urbain, ont été cotisés hier, après une escroquerie peu banale.

Comme on se le rappelle, M. Dickkelbaum, propriétaire de la Empire Dress and Waist Company, 990, rue Saint-Laurent, s'est fait voler il y a quelques jours des soieries estimées à \$8,000. Hier, les deux prévenus sont allés le trouver avec la liste complète de toutes les marchandises volées et lui ont offert de les lui ramener pour \$600.

Le propriétaire, après quelques hésitations, a consenti. Quelques minutes plus tard, les deux drôles sont revenus et ont narré à Dickkelbaum de quoi le voleur avait pris l'argent et s'était enfui sans livrer les marchandises. Comme résultat les deux agents ont été cotés immédiatement.

QUELQUES SENTENCES

Le juge Casson a condamné hier après-midi, J.-W. Arthur, un noir, à un mois de prison pour vente de liqueurs en contravention avec la loi.

Le juge a condamné ensuite Mme Emilie Tardif, rue Calvert, à mille dollars d'amende ou à un mois de prison. Elle avait vendu de la bière au sergent Archambault et à quelques-uns de ses amis.

De son côté, le juge Enright a acquitté Peter Martin, accusé d'avoir volé un bicot de laine au magasin Almy's. Comme il n'y avait qu'un seul témoin à charge, le juge a trouvé la preuve trop faible et a rejeté la plainte. Arthur Michaud et Arthur Laurin, accusés d'effraction dans l'écurie de M. L.-H. Ouellet, 157, avenue Van Horne, ont bénéficié du même sort.

AMBER



L'Heureux Fumeur dit

"Pourquoi payer 15¢ lorsque vous pouvez obtenir le meilleur 10¢ tabac de Virginie pour 10¢"



C'est là la vraie raison d'être du tabac "AMBER" — l'argument par excellence — pourquoi déboursier 15c lorsque 10c vous obtiendra un tabac de qualité identique — et une entière satisfaction?

Faites-en l'essai — voyez ce que pourra vous procurer votre 10c. Achetez un paquet d'Amber vous serez persuadé et deviendrez un membre à vie du club des Heureux Fumeurs.

10¢ le paquet
70¢ en boîtes métalliques d'une demi-livre

IL DENICHE LE VOLEUR SOUS LA NEIGE

L'agent de police Charbonneau a arrêté hier matin Philip Falk, 26 ans, sous l'accusation d'avoir débroussé Vincenzo Dorigo d'une somme de \$160.

Dorigo passait au coin des rues Dorchester et Chenneville lorsqu'un individu l'a empoigné et en un tour de main l'a délesté de ses dollars. L'agent de police Charbonneau attiré par les cris est arrivé juste pour voir Falk s'enfuir. Il l'a suivi jusque dans une cour où Falk a tenté de se dissimuler sous un banc de neige.

Le juge Décarie a exigé un cautionnement de \$5,000 et fixé l'audience préliminaire au 20 mars prochain.

POUR \$2,000 DE CUIR

Le sergent détective Broglio accompagné du détective Maloney ont retrouvé hier une quantité d'articles en cuir estimés à \$2,000, volés récemment chez D.-K. McLaren Company, limited, 351, rue Saint-Jacques. Ils ont fait cette trouvaille dans une échoppe située au no 46a, rue Saint-Antoine. Les deux occupants, Carlo Dininlo, 40 ans, cordonnier, et Félix Notcheron, 50 ans, ferblantier, ont été écroués. Les détectives ont arrêté plus tard George McKeown, 24 ans, 175, rue Mansfield, qui aurait volé le cuir pour le revendre aux deux premiers prévenus.

ACCUSATEUR INTERESSE

Jim Woostoff a été trouvé coupable hier, par le juge Monet d'avoir voulu mettre un compatriote dans le pétrin. Woostoff, pour la moitié de l'amende, avait accusé un compatriote qui travaillait au café Capitol, rue St-Laurent, de possession illégale de narcotiques. On a trouvé en effet des narcotiques. Toutefois au cours de l'interrogatoire du procès, la police s'est aperçue que l'affaire était un coup monté par Woostoff au détriment d'un innocent. Ce dernier a été honorablement acquitté séance tenante, et Woostoff arrêté. Il a avoué qu'il voulait gagner la moitié de l'amende que le juge imposait à l'accusé.

LES CIRCUITS SONT ENCOMBRÉS

M. SAINT-CYR ET M. HUTCHESON FONT DES DECLARATIONS AU SUJET DE L'AMPLIFICATION DU SERVICE DES TRAMWAYS.

M. J.-F. Saint-Cyr, président de la Commission des tramways et M. J.-C. Hutcheson, gérant général de la compagnie, ont affirmé qu'aux heures de foule le matin et le soir, la densité de la circulation sur les circuits de la compagnie ne peut tolérer plus de voitures.

"Nous opérons 760 voitures durant ces heures", dit M. Hutcheson, et elles se touchent presque aux centres d'intersection comme à la Place d'Armes et au carré Victoria.

De son côté, M. Saint-Cyr a calculé qu'il faut vingt bonnes minutes pour un tramway Saint-Denis pour effectuer le court voyage de

Les cheveux restent peignés et luisants

"Hair-Groom" maintient les cheveux peignés et lisses



Des millions s'en servent — Bon pour la chevelure. Ni collant, ni gras, ni odoriférant.

Procurez-vous pour quelques sous à n'importe quelle pharmacie une jarre de "Hair-Groom" et conservez peignés toute la journée et de la façon que vous le désirez les cheveux raides, réfractaires ou qui ont été lavés. "Hair-Groom" est une excellente crème à chevelure qui donnera à vos cheveux cet effet de naturel et de bien peigné, ce fini qui complète la toilette tant au bureau que dans les réunions mondaines.

Exempt de graisse et ne tachant pas, "Hair-Groom" n'apparaît pas sur la chevelure parce que le cuir chevelu l'absorbe, vos cheveux demeurent donc si soyeux, si souples et si naturels que personne ne peut soupçonner que vous vous servez de pomade.

CLAVIGRAPHES

CLAVIGRAPHES reconstruits de toutes les marques et prix, vendus, loués, réparés. Protecteurs de chèques, rubans, papier carbone. Main 2202, Canada Typewriter Exchange, 58, rue Saint-Jacques.

la rue Saint-Denis au carré Victoria et revenir à la rue Saint-Denis, entre 3h. 30 et 7h. du soir, durant une heure, 230 voitures passent sur la rue Craig, à la sortie des bureaux.

On en conclut que la compagnie ne peut matériellement ajouter plus de voitures sur ses divers réseaux et qu'il faut songer à d'autres moyens pour améliorer le service et surtout pour décongestionner le centre de la ville.



Pour Augmenter Votre Distribution

Employez Longue Distance

Il est bien plus difficile de vendre des marchandises que de les fabriquer.

Aucun département commercial n'a besoin de plus d'imagination et de vision que celui des Ventes. Les efforts intellectuels qu'il exige sont pareils à ceux que les grands artistes consacrent à leur art.

Les meilleurs Gérants de Ventes sont ceux qui savent le mieux mettre à profit les avantages que le Téléphone de Longue Distance met à leur portée.

Nous pouvons vous faire un rapport sur la façon dont n'importe quel commerce se sert du Longue Distance pour augmenter ses ventes.

F. G. WEBBER, Gérant.

Chaque Téléphone Bell est une Station de Longue Distance

St-Catherine rendrait de grands services; aussi des tramways élèvera, demain, pour recevoir les suggestions des citoyens.

DEUIL POUR L'ESPAGNE

Madrid, 14. (S.P.A.) — Manuel Allende Salazar, ancien premier ministre d'Espagne, est mort dans la nuit de lundi. Il avait succédé à Dato en 1921 et avait démissionné quelques mois après.

